

PARIS, le 10 février 2010 - N°28/D130

## Commission EMPLOI, QUALIFICATION et REVENUS DU TRAVAIL

---

Réunion du 16 octobre 2009

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES .....	26
AVIS D'OPPORTUNITÉ et AVIS AU TITRE DE L'ART 7bis .....	27

## PROJET D'AVIS

proposé par la commission **EMPLOI, QUALIFICATIONS ET REVENU DU TRAVAIL** du 16 octobre

1. Le Conseil salue la mise en œuvre par l'Insee, la Dares et Pôle emploi de la plupart des **recommandations du groupe de travail de Foucauld « emploi, chômage précarité » dès 2009**. Il souhaite que soient poursuivis les efforts d'explicitation à destination des utilisateurs et notamment à destination des journalistes pour faciliter les commentaires des media sur l'ensemble des indicateurs du marché du travail en particulier les catégories de demandeurs d'emploi. Il souhaite qu'un point régulier du suivi des recommandations soit réalisé par la commission Emploi.
2. Le Conseil se félicite de la production de données localisées sur l'emploi *via* Estel. Il encourage les travaux engagés pour permettre des estimations localisées.
3. Le Conseil encourage les travaux réalisés par la Dares pour **améliorer la mesure des emplois vacants** dans le secteur marchand et son extension au secteur non marchand, aux entreprises de moins de 10 salariés et à la fonction publique. Le Cnis souhaite que lui soient présentés au cours de l'année 2010 les études de faisabilité réalisées en ce sens ainsi que le rapport du groupe de travail interministériel sur les besoins de recrutement et les motifs pour lesquels les emplois restent non pourvus.
4. Le Cnis se félicite du succès de la Rencontre autour **des nomenclatures socioprofessionnelles internationales** où a été débattu le rapport réalisé par l'Insee, la Dares et le centre Maurice Halbwachs pour Eurostat sur la qualité de la codification d'Isco 2008 et sur le projet ESeC.  
Il réaffirme l'importance de disposer d'une nomenclature sociale européenne multidimensionnelle notamment pour contribuer aux comparaisons européennes en matière d'inégalités. Il soutient le projet de la construire à partir du deuxième niveau d'Isco 2008, dont l'utilisation et la codification doivent être harmonisées. Il demande à ce que ce projet soit débattu également au sein de l'ESAC, le Cnis européen.
5. Le Cnis portera une attention particulière sur la production de données et d'études sur le lien entre travail et santé. Dans ce cadre, il souhaite que lui soient présentées les préconisations du collège d'expertise sur **le suivi statistiques des risques psycho-sociaux au travail**.
6. Le Cnis suivra avec intérêt les travaux visant à **contribuer à l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle**. Il rappelle que les résultats des enquêtes du service statistique public doivent être largement diffusés selon les modalités de sa responsabilité.
7. Le Conseil se réjouit de la volonté de l'Insee et du ministère de la Recherche de mettre en place **un centre d'accès sécurisé**. Il demande que ce centre puisse être rapidement opérationnel pour répondre dans de bonnes conditions aux demandes qui lui seront adressées.

---

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
COMMISSION Emploi, qualification et revenus du travail  
- 16 octobre 2009 -

---

Président : Raoul BRIET

Rapporteurs : Sylvie LAGARDE et Béatrice SEDILLOT

Responsable de la Commission : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

**Adoption du compte rendu**

*En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.*

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

- |             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>Suivi des recommandations du rapport sur l'emploi, le chômage et la précarité (rapport de Foucauld).....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>II.</b>  | <b>Suivi du plan d'action relatif à l'enquête emploi .....</b>  | <b>16</b> |
| <b>III.</b> | <b>Principaux axes du programme 2010.....</b>   | <b>18</b> |
| <b>IV.</b>  | <b>Proposition d'avis .....</b>   | <b>21</b> |
| <b>V.</b>   | <b>Examen pour avis d'opportunité des autres projets d'enquêtes .....</b>   | <b>21</b> |
| <b>VI.</b>  | <b>Modalités d'accès aux sources administratives (accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951) et aux fichiers de données individuelles (comité du secret) .....</b> | <b>23</b> |

## LISTE DES PARTICIPANTS

Hélène	ALEXANDRE	APEC
Nadia	ANROUS	DARES
François	AVENTUR	PÔLE EMPLOI
Marie	BACCI	Collectivité Régionale
Jean-Louis	BESNARD	UNSA
Eliane	BEURIENNE	CNIS
Catherine	BLOCH LORDON	DARES
Michel	BOISSONNAT	FAFIH
Patrick	BOULTE	Solidarités nouvelles face au chômage
Hélène	BOURDEAUX	ADEC
Raoul	BRIET	HAUTE AUTORITE DE SANTE
Caroline	CAVADINI	SECRETARIAT D'ETAT OUTRE MER
Isabelle	CHAPTAL	GROUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES
Christine	CHARPAIL	DGEFP
Christel	COLIN	DARES
Philippe	CUNEO	CNIS
Jean-Baptiste	de FOUCAULD	IGF MIN ECONOMIE INDUSTRIE EMPLOI
Gérard	de LAVERNEE	MEDEF
Yves	DUBOIS	DARES
Françoise	DUSSERT	CNIS
Bernard	ERNST	PÔLE EMPLOI
Patricia	FERRAND	CFDT
Paul	FRANCESCHI	ACOSS
Dominique	GARREAU	DELEGATION INTERMIN A L'ORIENTATION
Jérôme	GAUTIÉ	Université Paris 1
Alain	GELY	Insee
Ghislaine	GRIMLER	CNIS
Daniel	HANGARD	MIN ECONOMIE INDUSTRIE EMPLOI
Nicolas	JONAS	Insee
Alexandre	KYCH	CNRS
Sylvie	LAGARDE	Insee
Patrick	LE BOURHIS	CCMSA
Jean-Pierre	LE GLEAU	Insee
Anne-Gaëlle	LE STIR	DGEFP MIN TRAVAIL, REL SOCIALES, FAMILLE, SOLIDARITE
Julie	LABARTHE	DARES
Nadine	LEGENDRE	CNIS
Micheline	LÉGER	DARES
Antoine	MAGNIER	DARES
Hélène	MICHAUDON	DARES
Régis	PLATEL	UNION INDUSTRIES METIERS METALLURGIE
Patrick	POMMIER	DARES
Nicolas	PROKOVAS	CGT
Corinne	PROST	Insee
Roland	RATHELOT	Roland
Émilie	RAYNAUD	DARES
Laurence	ROCHER	DGAFP MIN BUDGET COMPTES PUBLICS FONCT PUBLIC
Paul	SANTELMANN	AFPA
Béatrice	SEDILLOT	DARES
Bernard	SUJOBERT	Insee
Sophie	TASQUÉ	CGT FO
Valérie	ULRICH	DARES
Sylvette	UZAN CHOMAT	FSU

François	VINCENT	CFE CGC
Loup	WOLFF	DARES
Philippe	ZAMORA	CREST

*EXCUSÉS :*

Michel	CEZARD	
Michel	COQUILLION	CESE
Jean-Patrick	FARRUGIA	APCM
Annie	GAUVIN	Pôle emploi
Michèle	HOUEL	Syndicat National des lycées et des collèges
Annick	KIEFFER	CNRS
Tristan	KLEIN	Centre d'analyse stratégique
Patrick	MARESCHAL	Conseil général de Loire atlantique
Karine	MERLE	IUFM
Arnold	PUECH D'ALISSAC	FNSEA

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Raoul BRIET.

## I. Suivi des recommandations du rapport sur l'emploi, le chômage et la précarité (rapport de Foucauld)

### 1. Les travaux réalisés par l'Insee et la Dares - Sylvie LAGARDE et Béatrice SEDILLOT

#### a. Les propositions visant à faire évoluer le dispositif de publication de l'Insee, de la Dares et de Pôle emploi

##### • Les propositions mises en œuvre

##### Sylvie LAGARDE, Insee

L'*Informations rapides* trimestrielle de l'enquête emploi, qui constitue le vecteur de publication trimestriel des principaux résultats de l'enquête emploi, présentait depuis décembre 2007 des informations sur le taux d'emploi, le taux de chômage, le taux d'activité, le halo du chômage et le sous-emploi. Suite au rapport du Cnis paru en juin 2008, l'Insee a enrichi en décembre 2008 cette publication d'autres indicateurs à savoir le taux d'emploi en équivalent temps plein, le taux d'emploi à temps complet et à temps partiel, ainsi que le taux d'emploi sous-jacent et l'espérance apparente d'activité, c'est-à-dire des indicateurs neutralisant les effets de composition démographique, notamment des tranches d'âge élevées, qui pourraient déformer les taux d'emploi et d'activité.

Nous avons également fait évoluer l'*Insee-Résultats* annuel de l'enquête emploi (données de l'année 2008) en l'enrichissant par des indicateurs sur la décomposition du halo du chômage par sexe, âge et autres caractéristiques, sur les personnes en emploi souhaitant en changer et les anciennetés de chômage.

Par ailleurs, l'Insee a publié en 2008 un *Insee-Première* spécifique sur les frontières entre emploi, chômage et inactivité pour essayer de caractériser les populations se trouvant dans ces situations « frontières ». Un nouvel *Insee-Première* publié fin octobre reprendra ce thème en étudiant les transitions entre le halo, le chômage et l'inactivité d'un trimestre à l'autre.

Un *Insee-Référence* paru en octobre 2008 présente un dossier sur les aspirations à changer d'emploi ou à modifier son temps de travail.

Enfin, les séries longues sur le marché du travail ont été enrichies de données sur le halo du chômage et le sous-emploi depuis 1990. Ces séries longues seront publiées sur le site de l'Insee très prochainement (début 2010).

Par ailleurs, l'Insee et la Dares publient annuellement une relecture des évolutions du marché du travail sur l'année n-1 depuis l'été 2008. Ces travaux consistent en un bilan synthétique de l'évolution du marché du travail au cours de la dernière année, avec mise en perspective. L'ensemble des indicateurs du marché du travail - à savoir l'emploi, le chômage, la population active, le sous-emploi, le halo et les anciennetés de chômage - sont mis en perspective dans cette publication conjointe à l'Insee et à la Dares.

##### Béatrice SEDILLOT, Dares

La publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées à Pôle emploi a été très largement refondue en mars 2009 en tirant profit des recommandations du rapport de Foucauld, ainsi que du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et de l'Inspection générale des finances (IGF) réalisé auparavant. En termes de volume, cette publication a été portée à 17 pages dont une annexe et deux encadrés méthodologiques. Le premier encadré détaille les différents concepts utilisés dans la publication. Le second précise les différences entre la notion de

demandeur d'emploi (DE) inscrit à Pôle emploi et la notion de chômeur au sens du BIT, produit trimestriellement par l'Insee. L'annexe permet aussi d'effectuer la transition entre les anciennes et les nouvelles catégories de demandeurs d'emploi.

Le communiqué de presse mensuel a été porté à deux pages dont un avertissement méthodologique. Par ailleurs, un important changement réside dans le passage à de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi (A, B, C, D et E). Avec ces catégories, la distinction n'est plus établie par type d'emploi recherché mais selon l'obligation du demandeur d'emploi vis-à-vis de Pôle emploi et l'exercice ou non d'une activité réduite.

La publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi comporte sept grandes parties sur l'état de la demande d'emploi pour chacune des catégories sous forme de tableaux et de graphiques, les données détaillées par sexe et tranche d'âge pour les catégories A, BC et ABC, l'ancienneté d'inscription et l'indemnisation, l'analyse régionale des catégories A et ABC, les flux d'entrée et de sortie avec un détail des motifs d'entrée et de sortie, et les offres d'emploi collectées et satisfaites.

Par ailleurs, une équation comptable permet de mettre les variations de stock en regard avec le solde des flux d'entrée et de sortie. La plupart des indicateurs sont désormais en CVS-CJO (corrigés des variations saisonnières, corrigés des jours ouvrables). La publication a également été enrichie de six agrégats sur les Dom (demandeurs d'emploi ABC, demandeurs d'emploi de plus d'un an, entrées et sorties, offres collectées et satisfaites). Enfin, une page a été ajoutée en juin 2009 sur les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA, la mise en œuvre de la loi portant création du RSA étant susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et d'induire des divergences entre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits et les évolutions du chômage au sens du BIT. L'avertissement et l'encadré méthodologique ont également été adaptés en conséquence.

#### • Les propositions en cours de mise en œuvre

Jusqu'à présent, la page de la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi consacrée à l'ancienneté ne fournissait que des informations sur la distribution de l'ancienneté en six catégories. A compter de la fin du mois d'octobre 2009 (sur les données de septembre 2009), un indicateur sur l'ancienneté moyenne sur les listes (en jour) sera ajouté, le système d'information de Pôle emploi étant désormais en mesure de fournir ces données.

#### Sylvie LAGARDE

Concernant l'Insee, nous prévoyons de produire un taux de chômage annuel des handicapés. Deux projets sont en cours dans ce cadre, d'une part un module *ad hoc* complémentaire à l'enquête emploi sur la situation du marché du travail des handicapés prévu en 2011 et présenté en avis d'opportunité lors de cette réunion, d'autre part un module santé qui serait intégré à part entière dans le cadre du projet de refonte de l'enquête d'emploi (horizon début 2013).

#### • Les propositions non retenues

Nous n'avons pas retenu la proposition visant à construire un indicateur composite sur le taux de chômage en équivalent temps plein (ETP), qui consistait à agréger les chômeurs et les personnes en sous-emploi souhaitant travailler plus. Il est apparu qu'il nécessitait l'adoption d'un trop grand nombre de conventions. En effet, un chômeur équivaut à un ETP, qu'il recherche un travail à temps plein ou à temps partiel alors que la convention est différente pour les personnes en sous-emploi. Par conséquent, il nous semble préférable de publier séparément le taux de chômage d'une part et les données relatives au sous-emploi d'autre part.

Le rapport de Foucauld préconisait également de publier trimestriellement un indicateur sur le nombre de personnes en emploi qui souhaitent en changer. Il paraît préférable de le publier annuellement, premièrement parce qu'il ne présente pas un intérêt conjoncturel fort et deuxièmement parce que son intérêt réside surtout dans la décomposition des motifs qui conduisent les personnes à souhaiter changer d'emploi. Or les motifs du souhait ne sont pas accessibles trimestriellement.

**b. Les propositions visant à améliorer le dispositif statistique existant**

**Béatrice SEDILLOT**

La proposition 5 visait à mettre en place un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi. Dans le cadre d'une publication de la Dares de juillet 2009 consacrée aux conditions de travail et à la précarité de l'emploi, la question de la précarité de l'emploi a été traitée sous un angle assez large, en décrivant les conditions de travail des personnes en contrat précaire, des personnes qui souhaitent travailler davantage et en consacrant une analyse spécifique aux salariés qui déclaraient craindre de perdre leur emploi dans les douze mois. Au niveau de l'observation statistique, une question sur le sentiment d'insécurité de l'emploi sera introduite dans le panel SRCV (statistiques sur les revenus et les conditions de vie) à compter de 2010.

Les propositions 6 et 7 ont été regroupées. Elles demandaient que soient menés des travaux sur les besoins de recrutement, en particulier sur les offres d'emploi, pour aboutir à un jeu d'indicateurs clairement définis et publiés de façon visible et coordonnée, ainsi que sur les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus. Un groupe de travail associant un ensemble de partenaires et animé par la Dares a été mis en place au premier semestre 2009 pour étudier ces questions. Son rapport est en cours de finalisation et pourra être présenté début 2010. Le groupe de travail a examiné la faisabilité d'une extension de la mesure des emplois vacants aux petites entreprises et à la fonction publique. Deux notes de faisabilité seront transmises à Eurostat au premier trimestre 2010. Le groupe a également expertisé la question sur les emplois vacants de l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) et analysé ses difficultés de mise en œuvre. Il est prévu de la faire évoluer dans le cadre de l'enquête Acemo 2011.

**Sylvie LAGARDE**

La proposition 8 visait l'amélioration des capacités d'analyse des besoins régionaux et locaux en matière de chômage et d'emploi.

La nouvelle méthode d'estimations d'emploi localisées, Estel, est opérationnelle depuis septembre 2009. Elle s'appuie sur des fichiers exhaustifs couvrant l'ensemble de la population salariée et non salariée, permettant des estimations d'emploi au moins jusqu'au niveau de la zone d'emploi. Par ailleurs, dans le cadre du moyen terme de l'Insee, nous avons lancé des travaux d'expertise sur la possibilité de produire des taux d'emploi et de chômage sur des zonages à façon, au niveau des regroupements de communes. Les estimations localisées sur petit domaine couplant les enquêtes emploi avec les enquêtes de recensement de la population et les données administratives constituent un autre axe stratégique du moyen terme Insee qui devrait enrichir les capacités d'analyse du marché du travail au niveau local.

La proposition 9 visait à introduire des concepts BIT dans les enquêtes annuelles de recensement de la population afin de disposer d'une source d'information complémentaire à l'enquête emploi. Le test de faisabilité mené fin 2007 est positif. En revanche, il n'est pas possible de poser des questions sur les démarches actives de recherche d'emploi dans le cadre du recensement (nombre de questions limité). L'Insee s'interroge donc sur l'opportunité d'introduire dans le recensement des variables qui permettraient de s'approcher du concept BIT mais sans l'atteindre vraiment. Néanmoins, Eurostat souhaite introduire le concept BIT dans le recensement de la population au niveau européen. L'Insee compte répondre à cette demande d'Eurostat sans modifier le bulletin de recensement mais en produisant une estimation du chômage BIT via une opération statistique de calage de recensement sur l'enquête emploi.

Enfin, la proposition 11, qui consiste à poursuivre l'amélioration de l'enquête emploi en continu en y intégrant les Dom, est traitée dans le cadre du projet de refonte de l'enquête emploi qui sera présenté lors de cette réunion.

**Béatrice SEDILLOT**

La proposition 15 préconise d'enrichir le système d'information de Pôle emploi pour produire des

indicateurs sur les types de contrat de travail des demandeurs d'emploi en activité réduite. Ces indicateurs ne peuvent pas être produits à partir de la déclaration mensuelle des demandeurs d'emploi. En revanche, ils pourront l'être lorsque les « déclarations nominatives des assurés » (DNA) relevant de l'Assurance chômage pourront être exploitées. Un décret est en attente de signature pour lancer la phase expérimentale d'exploitation de ces données.

Néanmoins, quelques éclairages ont été apportés sur les types de contrats de travail des DE en activité réduite au travers de l'enquête auprès des allocataires indemnisés au titre de l'activité réduite menée par l'Unedic, qui a donné lieu à une publication de synthèse en avril 2008 et une publication détaillée dans la revue trimestrielle *Statis* du deuxième trimestre 2008.

### **Sylvie LAGARDE**

La proposition 16 vise l'amélioration du suivi de l'emploi par l'Insee et l'élargissement de l'utilisation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les chercheurs peuvent désormais accéder aux DADS via un centre d'accès sécurisé. En revanche, il ne paraît pas possible à ce jour de réduire les délais d'exploitation des DADS à moins de 18 mois.

### **Béatrice SEDILLOT**

La proposition 22 préconise un raccourcissement des délais de publication des EMMO-DMMO, ainsi qu'une expertise des sources sur les embauches et les sorties.

La chaîne d'exploitation EMMO-DMMO (enquête mensuelle des mouvements de main-d'œuvre, déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre) a montré ses limites lors de l'extension des EMMO aux entreprises de moins de 10 salariés. Compte tenu des difficultés rencontrées, la diffusion des résultats a dû être différée. Un rythme trimestriel de publication des EMMO-DMMO a été retrouvé en 2009. L'objectif est désormais de les publier six mois après la fin du trimestre et d'étendre l'exploitation aux entreprises de moins de 10 salariés dès le premier trimestre 2010. Plus généralement, une refonte globale de l'exploitation EMMO-DMMO comportant une refonte de la collecte et des chaînes de traitement est prévue pour fin 2011. La mise en place d'une collecte davantage centralisée sera expérimentée dans quatre régions en 2010.

Par ailleurs, une expertise des sources sur les embauches et les sorties (DADS, DUE (déclaration unique d'embauche), EMMO-DMMO) est en cours.

La proposition 23 suggérerait de mettre en place une enquête trimestrielle sur les motifs d'entrée sur les listes de Pôle emploi analogue à celle de l'enquête « Sortants » de Pôle emploi et de la Dares. Les motifs d'entrée souffrent en effet d'un nombre important d'informations non renseignées.

En 2009, la priorité a été donnée à la refonte et l'enrichissement de la publication de l'enquête « Sortants ». La première version de la publication refondue devrait paraître fin octobre. L'objectif est de produire une publication par trimestre, 7 mois après la mesure des sorties. Au cours de l'année 2010, la Dares examinera avec Pôle emploi les conditions de faisabilité et de mise en œuvre d'une enquête sur les demandeurs d'emploi entrant sur les listes de Pôle emploi.

## **c. Les propositions visant à approfondir certains thèmes d'études**

### **Sylvie LAGARDE**

La proposition 3 préconise une réflexion en vue d'améliorer la connaissance autour de la notion de temps non-choisi. L'Insee a publié une étude intitulée « Aspirer à changer d'emploi ou à modifier son temps de travail » dans l'*Insee-Références* emploi d'octobre 2008, présentant les caractéristiques des personnes souhaitant travailler plus ou moins, qu'elles soient à temps plein ou à temps partiel, en essayant de comparer le nombre d'heures souhaitées et le nombre d'heures réalisées.

La proposition 4 porte sur la mesure de la qualité de l'emploi et de l'emploi décent. L'Insee attend les recommandations du groupe de travail BIT/Nations Unies/Eurostat qui étudie ces questions et

progresse difficilement en raison des divergences sur la notion de travail décent entre pays développés et en voie de développement. En revanche, à la demande de ce groupe de travail, la France a produit une première batterie d'indicateurs sur la qualité de l'emploi à l'été 2009.

Les propositions 20-21 portent sur les indicateurs de récurrence au chômage et les listes de Pôle emploi. L'Insee a jusqu'à présent essentiellement réalisé des travaux méthodologiques sur l'utilisation de l'enquête emploi en panel, qui constituent un préalable à la mise en place d'indicateurs sur la récurrence au chômage. Le panel SRCV, qui a démarré en 2004 et s'étend sur 9 ans, permettrait d'appliquer la préconisation du rapport de Jacques Freyssinet sur les inégalités consistant à mesurer le nombre de mois passés au chômage au cours des cinq dernières années.

### **Béatrice SEDILLOT**

La Dares prévoit de publier au premier trimestre 2010 un bilan annuel sur les demandeurs d'emploi inscrits en 2009 qui contiendra un certain nombre d'indicateurs de récurrence sur les listes de Pôle emploi.

### **Sylvie LAGARDE**

La proposition 24 consiste à produire des transitions annuelles entre situations sur le marché du travail. La production de ces transitions annuelles existe partiellement dans *France portrait social* depuis 2008. Au-delà de la mise à disposition des matrices, des études sont en cours à partir de l'enquête emploi pour essayer de commenter les transitions annuelles, après résolution des effets d'attrition ou de mémoire.

Concernant la proposition 25 (étude des parcours sur le marché du travail), l'Insee a publié en 2009 une étude sur les typologies de trajectoire des 25-49 ans à partir de l'enquête emploi (document de travail). Par ailleurs, un groupe d'exploitation mis en place début 2009 et piloté par la Dares mène des études sur les parcours sur le marché du travail à partir de l'appariement du panel DADS et du fichier historique des demandeurs d'emploi.

#### **d. Les propositions visant à améliorer la communication et l'information autour des données de chômage, d'emploi et de précarité**

La proposition 1 consiste à expliciter les indicateurs utilisés dans les publications et les incidents de parcours divers induisant une révision des données. L'Info-rapide de l'enquête emploi contient systématiquement une définition des indicateurs et l'explication des différentes natures de révision relatives aux corrections des variations saisonnières, aux pondérations et à l'enquête non-répondants. L'Insee avait notamment communiqué sur la rupture de série sur le sous-emploi intervenue au premier trimestre 2008.

### **Béatrice SEDILLOT**

La Dares a inséré un avertissement dans la première page de la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi. Cet avertissement est également repris dans le communiqué de presse de deux pages. Il rappelle notamment les différences entre les indicateurs sur les demandeurs d'emploi et les indicateurs du chômage au sens du BIT. Un encadré méthodologique explique l'ensemble des concepts utilisés.

### **Sylvie LAGARDE**

La proposition 2 visait à sélectionner un certain nombre d'indicateurs significatifs dans chaque domaine d'analyse pour faciliter la lecture des médias et du public. Depuis que l'Info-rapide de l'enquête emploi a été ramené à deux pages (été 2009), les indicateurs essentiels sont mis en avant sur la première page, le document renvoyant le lecteur à des indicateurs plus détaillés sur le site Internet de l'Insee. Nous avons appliqué la même méthode pour la publication annuelle commune à

l'Insee et la Dares.

### **Béatrice SEDILLOT**

S'agissant de la refonte de la publication mensuelle Dares-Pôle emploi, nous avons choisi de livrer une information globale sur l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi dans les premières pages et de focaliser l'information plus détaillée sur un nombre restreint de catégories, notamment les A et ABC. L'information la plus riche concerne la catégorie ABC, la seule pour laquelle il est possible de produire une information totalement cohérente, notamment sur les flux. Nous livrons également une information régionale sur les catégories A et ABC.

La proposition 10 vise à faire du chômage BIT, calculé à partir de l'enquête emploi, l'indicateur de référence conjoncturel sur le chômage. Nous y avons répondu au travers de l'avertissement de l'enquête Dares-Pôle emploi et d'un encadré rappelant que le chômage BIT est l'indicateur de référence pour les analyses conjoncturelles. Néanmoins, l'indicateur sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi reste un indicateur important pour les médias parce qu'il est publié mensuellement. Pour tendre vers un meilleur équilibre dans la reprise des deux indicateurs par les médias, l'Insee envisage de publier un taux de chômage mensuel dans le cadre de la refonte de l'enquête emploi.

La proposition 26 consiste à identifier clairement les publications. L'Info-rapide sur l'enquête emploi mentionne explicitement qu'il s'agit du taux de chômage au sens du BIT et la publication mensuelle Dares-Pôle emploi a repris le titre suggéré par le rapport du Cnis, à savoir « Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ». Malgré les efforts mis en œuvre par l'Insee et la Dares pour bien expliciter les différences entre les concepts, certains médias continuent de confondre « chômeurs » et « demandeurs d'emploi ». Il n'est pas simple pour le grand public de comprendre qu'un demandeur d'emploi n'est pas toujours un chômeur au sens du BIT.

### **Sylvie LAGARDE**

La proposition 27 consiste à annoncer dans un calendrier la chronologie des publications. Nous le faisons de façon systématique pour les indicateurs conjoncturels au travers d'un calendrier quadrimestriel mis en ligne sur les sites Insee et Dares pour leurs publications respectives.

La proposition 28 visait à privilégier les tendances d'évolution structurelles pour relativiser les commentaires des DEFM au mois le mois. L'Insee s'efforce de dégager des perspectives d'évolution annuelles sur le chômage et l'emploi dans ses notes de conjoncture. La *publication annuelle* Insee/Dares de relecture des évolutions du marché du travail met également l'accent sur les tendances.

La proposition 29 consiste à établir un glossaire des catégories et un dictionnaire des principaux indicateurs afin de faciliter l'appropriation des préconisations du rapport de Foucauld par les utilisateurs. Chaque publication comporte une définition des principaux concepts utilisés. L'Insee finalise actuellement le regroupement de l'ensemble des concepts utilisés dans une rubrique « définitions et méthodes » de son site Internet.

### **Béatrice SEDILLOT**

La Dares s'inscrit dans la même démarche. Les pages statistiques de la Dares comportent une définition des catégories de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, une rubrique « définitions » est en cours de construction sur le site de la Dares.

En revanche, nous n'avons pas prévu de dictionnaire réunissant exclusivement les indicateurs du marché du travail au même endroit.

**Sylvie LAGARDE**

La proposition 30 visait à améliorer l'information des journalistes.

Nous nous sommes rapprochés du bureau de presse de l'Insee en vue d'organiser des réunions d'information à destination des journalistes. Néanmoins, plusieurs expériences précédentes ont montré que les journalistes se déplacent rarement pour une simple formation. Nous réfléchissons donc à un couplage entre réunion d'information et présentation d'étude.

**Béatrice SEDILLOT**

La Dares n'organise pas de réunions régulières d'échanges avec les journalistes sur ses travaux. Néanmoins, une conférence de presse commune avec Pôle emploi avait été montée à l'occasion de la refonte de la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi. L'heure de diffusion de la publication du nombre de demandeurs d'emploi a été avancée à 18 heures. La publication sous embargo est transmise aux agences de presse à 17 heures et à un large panel de journalistes à 17 heures 30.

**Sylvie LAGARDE**

Eurostat a lancé début 2009 une task-force sur les indicateurs du marché du travail complémentaires au taux de chômage. La France y participe activement en essayant d'étendre une bonne partie des préconisations du rapport de Foucauld et des indicateurs retenus, au niveau européen. La task-force devrait achever ses travaux en 2010.

**2. Discussion introduite par Jean-Baptiste de FOUCAULD****Jean-Baptiste de FOUCAULD - Inspection générale des finances**

Je tiens à remercier l'Insee et la Dares, au nom du groupe de travail que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider, pour le suivi précis, sincère et efficace de son rapport. Je rappelle le titre du rapport, qui n'est pas neutre : « Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir ». La mesure de l'emploi, du chômage et de la précarité s'est améliorée. La question reste posée pour le débat et l'action.

Le rapport est rédigé autour de trois grands axes : renouveler la réflexion sur les concepts, mettre en place un jeu cohérent et ordonné d'indicateurs et améliorer la communication.

S'agissant du renouvellement de la réflexion, le concept de taux d'emploi en équivalent temps plein constitue un progrès important et devrait permettre de fiabiliser les comparaisons au niveau européen. En revanche, un travail important reste à mener pour préciser la notion de précarité. Je me réjouis de la mise en place d'un groupe de travail sur les problèmes de recrutement et d'analyse des offres d'emploi. Enfin, il est important de travailler à une utilisation plus rapide des DADS.

S'il fallait ajouter des propositions supplémentaires, je dirais que nous n'avons peut-être pas suffisamment parlé de la notion de bien-être et des rapports entre l'emploi, le chômage et le bien être. Parallèlement, je regrette que le rapport de la Commission Stiglitz ne parle que très peu du chômage. Par ailleurs, il conviendrait de faire le lien entre les préoccupations écologiques et l'emploi.

S'agissant des indicateurs, l'approche statique, qui correspond à une photographie à l'instant T, progresse correctement. Je pense qu'il était bon de préserver la richesse de contenu de l'enquête trimestrielle. Parmi les points de progrès, la rubrique « autres cas » pour les motifs d'entrée et de sortie des listes de demandeurs d'emploi interroge toujours beaucoup et le contenu des catégories D et E est encore assez flou. Enfin, la notion de temps choisi mériterait d'être développée, d'autant plus qu'elle peut être scindée en deux parties : le temps choisi subi et le temps choisi à proprement parler. Certaines personnes choisissant de travailler à temps partiel pour pouvoir garder leur enfant préféreraient travailler à temps plein et disposer d'un système de garde. D'autres disposent d'un système de garde et choisissent de travailler à temps partiel pour passer du temps avec leur enfant.

L'approche dynamique, qui renvoie aux questions de récurrence au chômage, de transition et de

trajectoire, est moins avancée. Nous ne pouvons nous contenter d'une approche statique et agrégée du marché du travail. Un chômage élevé mais de courte durée serait peut-être préférable à un chômage moins élevé mais de longue durée. Nous avons besoin d'une approche multicritère pour analyser les problèmes de bien être. Une vision précise de la récurrence, des transitions et des trajectoires permettra de mieux appréhender les problèmes de précarité et d'insécurité de l'emploi.

Concernant la communication, la difficulté consiste à appréhender les publications sur le chômage et l'emploi, qui sont foisonnantes. Le rapport préconise d'inverser la courbe de la communication en insistant sur le rendez-vous annuel et l'évolution structurelle du marché du travail. Par ailleurs, il est important de faire comprendre aux journalistes qu'une enquête qui s'efforce d'être complète est imprécise et inversement. Il convient de les convaincre que les trois indicateurs que sont le taux de chômage BIT, le halo et le sous-emploi permettent de cerner la réalité. Par ailleurs, la mensualisation de l'enquête emploi constituerait un progrès important.

S'agissant des chiffres publiés mensuellement, l'enjeu est que les journalistes reprennent l'information en précisant bien qu'elle renvoie au nombre de demandeurs d'emploi inscrits et non au nombre de chômeurs. Cette précision doit être réitérée à chaque publication. Un débat est en cours sur la hiérarchisation des catégories A et ABC. Le rééquilibrage préconisé par le rapport n'est pas encore atteint. Plus les journalistes seront habitués à accorder la même importance à la catégorie A, la somme des catégories B et C et la catégorie ABC et plus leurs commentaires cerneront la réalité. Un commentaire basé sur un seul indicateur est inique.

Concernant l'embargo, il est important que les journalistes disposent de suffisamment de temps pour commenter correctement les données mensuelles du chômage, dans la mesure où cela conduit à infléchir les politiques publiques. Plus les indicateurs monopolisent le champ et plus les politiques sont construites en fonction des indicateurs et non du bien être des personnes. Les journalistes souhaiteraient que les données leur soient communiquées à 16 heures. Par ailleurs, certains déclarent que leur rédacteur en chef est opposé à un élargissement du commentaire à d'autres catégories, considérant que cela conduit à une analyse trop complexe pour le public. Je pense donc que les journalistes sont demandeurs de formation sur les données de l'emploi et du chômage. Il convient de les sensibiliser à l'enjeu éthique de l'exercice puisque les commentaires des indices influent sur les politiques publiques.

### **Gérard de LAVERNEE, MEDEF**

Le rapport de Foucauld souligne la nécessité de privilégier l'information des journalistes et l'accès des chercheurs à un certain nombre de données. Il convient de veiller également aux utilisateurs que sont les partenaires sociaux. Afin de faciliter l'accès à l'information, il conviendrait de créer des liens informatiques entre les sites de la Dares et de l'Insee pour nous permettre de disposer d'une vision globale et cohérente sur les indicateurs, les enquêtes et les études.

Par ailleurs, est-il possible d'ouvrir l'accès des DADS aux partenaires sociaux, ce qui nous éviterait d'avoir à solliciter de façon récurrente les personnels de l'Insee ou de la Dares ? Enfin, alors que nous sommes de plus en plus souvent amenés à essayer d'établir des comparaisons, notamment au niveau européen, il est parfois difficile de trouver les données et même lorsque nous disposons de tableaux de l'OCDE ou d'Eurostat, nous nous apercevons parfois *a posteriori* que les données publiées sous un même intitulé ne sont pas très comparables. Il conviendrait donc d'établir des liens avec les banques de données d'Eurostat ou d'autres organismes pour faciliter l'accès aux données et de rédiger des mises en garde pour préciser quels éléments sont comparables.

### **Sylvette UZAN-CHOMAT, SNU-FSU Pôle emploi**

En termes de communication sur la publication mensuelle, il nous semble important de mettre en avant les trois catégories ABC. La focalisation sur la catégorie A dissimule la réalité vécue par les femmes demandeuses d'emploi, qui sont plus nombreuses dans les catégories B et C car travaillant souvent à temps réduit. Enfin, nous regrettons que la publication ne permette pas d'appréhender les données détaillées des Dom.

### **François VINCENT, CFE-CGC**

La nouvelle forme du Comité de secret statistique permet aux chercheurs d'accéder à de nouvelles données sur les ménages. Néanmoins, le centre d'accès sécurisé est peu connu, y compris s'agissant des enquêtes auxquelles il permet d'accéder. Il serait également intéressant de connaître les ruptures qui peuvent apparaître dans l'accès aux données lorsque les modalités des enquêtes évoluent. Concernant le glossaire, il conviendrait de mentionner les références des définitions afin de savoir si une définition est commune à plusieurs pays ou propre à la France.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Nous sommes satisfaits que l'engagement pris par l'ancienne formation Emploi revenus du Cnis consistant à suivre les recommandations du rapport de Foucauld soit suivi d'effets. Nous saluons les efforts réalisés.

La focalisation sur la catégorie A des demandeurs d'emploi n'est pas uniquement le fait des médias mais également celui des hommes politiques. Il est probable que les hommes politiques continueront à se focaliser sur la catégorie A. Le problème est que le non-respect de l'embargo et la focalisation sur une partie des demandeurs d'emploi masque les efforts menés en particulier par l'Insee pour apporter un maximum d'éclairages sur les résultats de l'enquête emploi. Par conséquent, je ne pense pas que la mensualisation de la publication de l'enquête emploi résoudra le problème. L'enquête emploi passe sous silence parce que les médias et les responsables politiques se focalisent sur les données administratives publiées mensuellement. De ce point de vue, la réduction récente du format d'*Informations rapides* ne semble pas aller dans le bon sens. Certes, il est important de focaliser l'analyse sur les évolutions structurelles du marché du travail d'une année à l'autre. Néanmoins, la suppression de l'information trimestrielle est préjudiciable à la lecture. L'Info-rapide renvoie à des indicateurs plus détaillés sur le site Internet de l'Insee. Néanmoins, la reconstitution de ses propres séries par l'internaute lui-même présente un caractère moins officiel qu'une publication de l'Insee.

### **Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

Le rapport annuel d'Eurostat sur l'emploi en Europe contient un tableau classant les pays en termes de durée dans l'emploi. Il me semble que ce critère a vocation à prendre de plus en plus d'importance parce qu'il est indicateur de la segmentation du marché du travail entre les « protégés » et les « détrônés ». La durée dans l'emploi en France est-elle fournie à Eurostat par l'Insee et comment est-elle calculée ?

### **Patricia FERRAND, CFDT**

Il est important de poursuivre le travail initié par le rapport de Foucauld et d'approfondir les sujets essentiels que sont notamment le temps choisi, la récurrence et les trajectoires.

La communication est un problème fondamental et la refonte de la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits conduit finalement à passer d'une focalisation sur la catégorie 1 à une focalisation sur la catégorie A. Je m'associe aux propositions de Monsieur de Lavernée. Il est nécessaire de renforcer les efforts pédagogiques, y compris envers les partenaires sociaux. Par ailleurs, je m'étonne que la Dares n'entretienne pas une politique de communication proactive vis-à-vis des journalistes. Quelles actions peuvent-elles être mises en œuvre pour renforcer la pédagogie auprès des journalistes ?

### **Philippe CUNEO, secrétariat général du Cnis**

Nous pourrions répondre aux questions sur le centre d'accès sécurisé dans le cadre du dernier point de l'ordre du jour.

### **Antoine MAGNIER, Dares**

Concernant la diffusion des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, il est important de distinguer la communication des services statistiques et celle du Gouvernement. A travers la première page de la publication mensuelle et du communiqué de presse qui l'accompagne, les services statistiques rendent compte de l'existence et du statut de l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi et présentent les principaux chiffres. Il serait donc excessif de dire que les données statistiques mensuelles publiées par la Dares et Pôle emploi sont focalisées sur une catégorie.

Les données mensuelles sont publiées à 18 heures. Auparavant, elles sont transmises sous embargo aux principales agences de presse à 17 heures et aux principaux médias à 17 heures 30. Nous n'avons pas souhaité avancer l'horaire de diffusion sous embargo aux principaux médias dans le souci de limiter les risques de rupture d'embargo. Je ne peux que trouver regrettable les ruptures d'embargo d'où qu'elles viennent au regard des normes de diffusion des statistiques publiques retenues au niveau national, européen et international.

Lorsque nous avons procédé à la refonte des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits, nous avons veillé à informer les journalistes du mieux possible en organisant une conférence de presse pour faciliter le passage à la nouvelle formule. Néanmoins, certains journalistes continuent à confondre les concepts. Par conséquent, la Dares est disposée à organiser des séances d'information approfondie sur les concepts statistiques, à destination des partenaires sociaux notamment.

### **Sylvie LAGARDE**

Le format de tous les Info-rapides de l'Insee a été ramené à deux pages. Ce choix de modèle de publication dépasse donc les questions du travail. Néanmoins, le sous-emploi figure sur la deuxième page de l'Info-rapide enquête emploi. Il fait partie des indicateurs qu'il nous paraissait essentiel de mettre en avant dans cette publication. Les liens renvoyant aux indicateurs approfondis figurent sur la publication elle-même.

La durée dans l'emploi renvoie à la question des trajectoires et sa mesure nécessite une optique longitudinale. Des travaux sont en cours sur ce thème à partir du fichier historique des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, l'ancienneté dans l'entreprise selon les secteurs d'activité est communiquée tous les ans dans le cadre de l'Insee Première sur l'enquête emploi.

S'agissant de la diffusion sur Internet, il n'est pas toujours facile de trouver le « bon » chemin d'accès aux données. L'*Informations rapides* de l'enquête emploi se trouve dans la rubrique « thèmes/conjoncture » du web Insee et donne ensuite accès à l'ensemble des publications disponibles sur l'enquête emploi. Par ailleurs, nous développons effectivement les liens entre le site de l'Insee et celui de la Dares.

### **Raoul BRIET**

Je tiens à remercier les équipes de l'Insee et de la Dares qui ont réalisé une analyse complète et transparente du suivi des travaux du groupe de Foucauld. Cet exercice de suivi méritera d'être repris en 2010. Nous sommes passés progressivement d'un débat sur les outils à un débat sur la pédagogie des outils, ce qui témoigne des avancées réalisées. Plus nous avancerons dans le chantier de suivi et plus les dimensions pédagogiques et relatives à la mise en cohérence des outils prendront de l'importance par rapport à la modification ou l'adaptation des outils eux-mêmes.

## II. Suivi du plan d'action relatif à l'enquête emploi

### 1. Présentation des travaux en cours et à venir - Sylvie LAGARDE et Corinne PROST

#### Sylvie LAGARDE

Cette présentation vise à faire le point sur le plan d'action relatif à l'enquête emploi présenté lors de la formation emploi/revenus du Cnis de novembre 2007, suite à la polémique de 2007 sur le chômage.

Les résultats de l'enquête non-répondants menée sur l'ensemble de l'année 2007 ont confirmé les résultats obtenus sur le premier trimestre 2007. Le motif principal de non-réponse réside dans l'absence du domicile et non dans le refus des personnes de répondre. Les personnes qui répondent à l'enquête non-répondants sont plutôt des actifs occupés, souvent absents du domicile, et vivant seuls. La réponse à l'enquête non-répondants ne présente pas de saisonnalité, alors que nous aurions pu penser que les non-répondants du troisième trimestre possèderaient un profil différent de ceux des autres périodes de l'année (du fait des congés). Par conséquent, la réintégration des non-répondants dans les résultats de l'enquête emploi a pour effet de diminuer le taux de chômage de 0,1 point chaque trimestre. Par ailleurs, l'enquête non-répondants n'introduit pas de comportement néfaste dans les comportements de réponse à l'enquête emploi lors des réinterrogations ultérieures. Les personnes ne se contentent pas de répondre uniquement à l'enquête non-répondants et réintègrent l'enquête principale. Les travaux méthodologiques montrent que la réintégration des réponses des non-répondants dans les résultats de l'enquête emploi ne dégrade pas la représentativité de l'échantillon mais au contraire l'améliore. Nous continuerons donc à réintégrer les répondants à l'enquête non-répondants dans l'enquête emploi.

Par ailleurs, nous avons essayé de comprendre pourquoi l'enquête emploi fait ressortir un nombre d'inscrits à Pôle emploi significativement plus faible que les statistiques de Pôle emploi. Nous avons réalisé un appariement à titre purement méthodologique sur 2005 et 2007 entre l'enquête emploi et le fichier historique des demandeurs d'emploi. Dans le cadre de l'enquête emploi, nous demandons à la personne si elle a été inscrite à Pôle emploi au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence. Nous avons donc reconstitué ces quatre semaines à partir du fichier historique des demandeurs d'emploi pour chacune des périodes de référence de l'enquête emploi. Il apparaît que 73 % des inscrits à Pôle emploi répondent qu'ils sont inscrits lorsqu'ils sont interrogés dans le cadre de l'enquête emploi. Le sexe ou le diplôme ne jouent pas sur le fait de bien déclarer sa situation, contrairement à l'âge. En effet, 40 % seulement des personnes de plus de 60 ans déclarent correctement qu'ils sont inscrits. Les conditions de passation de l'enquête jouent également sur la qualité de la réponse. Quand une personne ne répond pas pour elle-même mais pour une autre personne du ménage, la qualité de la réponse est moindre. 65 % des proxys répondent correctement, contre 76 % des personnes répondant pour elles-mêmes. Le mode de collecte de l'enquête emploi joue également sur la qualité de la réponse. Les interrogations en face à face permettent une meilleure qualité de réponse que les interrogations au téléphone. Les conditions d'inscriptions à Pôle emploi influent également sur la qualité de la réponse. Parmi les personnes sorties des listes de Pôle emploi au cours des quatre semaines précédant l'interrogation, seules 50 % répondent qu'elles ont été inscrites. Parmi les personnes qui sortent le mois suivant, 68 % répondent qu'elles sont inscrites. Enfin, les personnes qui possèdent un emploi ne sont que 37 % à répondre qu'elles sont inscrites à Pôle emploi. Il est possible que les enquêteurs ne posent pas toujours la question de l'inscription à Pôle emploi aux personnes possédant un emploi.

Nous allons poursuivre les travaux d'analyse menés à partir de l'appariement enquête emploi/fichier historique des demandeurs d'emploi pour éclairer le rôle de l'activité réduite et de l'indemnisation dans la qualité des réponses à l'enquête emploi. Nous étudierons également les évolutions entre 2005 et 2007. Enfin, nous essaierons d'approfondir les travaux sur les liens entre taux de chômage BIT et taux de chômage spontané grâce au taux de chômage produit à partir de l'enquête de recensement.

#### Corinne PROST, Insee

Le projet de refonte de l'enquête emploi a pour objectif d'accroître la précision grâce à un élargissement de l'échantillon de 50 % et d'accroître la qualité des données grâce à l'amélioration des questionnaires et des codifications des professions et des diplômes. Nous prévoyons également de sécuriser la production grâce à la refonte de l'application informatique devenue obsolète et en

produisant davantage de documentation et d'indicateurs de suivi. Enfin, les Dom seront intégrés dans l'ensemble du processus d'enquête et nous produirons des fichiers mensuels pour publier un taux de chômage en trimestriel glissant.

Le nouvel échantillon a été constitué pour une durée de 9 ans à partir du fichier de la taxe d'habitation alors que le précédent l'était à partir des données du recensement. La nouvelle base de sondage est plus riche que la précédente et permettra de mieux redresser la non-réponse avec des données individuelles telles que le revenu ou la composition du ménage.

Le questionnaire actuel est complexe du fait de l'utilisation intensive des filtres en Blaise. Quelques questions sont trop longues et un nombre important d'entre elles nécessite que l'interviewé se remémore des dates ou des durées. La complexité des questions induit également des ré-interrogations plus difficiles à maîtriser pour l'enquêteur qui doit montrer qu'il connaît les précédentes réponses du ménage, avec en outre la difficulté du téléphone, sachant que les ménages sont enquêtés six fois.

La refonte du questionnaire visait à simplifier les filtres, la partie relative aux durées du travail et le module formation. Les formulations ont été revues pour faciliter la collecte au téléphone. Le questionnaire rénové a été audité au printemps 2009 par un sociologue qui a proposé des améliorations complémentaires. Nous allons tester l'extension à la métropole de la question relative aux petits boulots et à l'emploi informel présente dans le questionnaire des Dom. Enfin, il est envisagé de rajouter des questions sur la santé pour calculer le taux de chômage des personnes handicapées.

L'enquête rénovée sera lancée début 2013.

### **Anne-Gaëlle LE STIR, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - Mission emploi des travailleurs handicapés**

La publication annuelle du taux de chômage des personnes handicapées constituerait un important progrès pour la mission pour l'emploi des travailleurs handicapés, sachant qu'actuellement il n'est publié que tous les cinq ans.

## **2. Examen pour opportunité de l'enquête emploi rénovée**

### **Corinne PROST**

L'enquête emploi est très cadrée au niveau européen, ce qui laisse peu de marges de manœuvre sur le questionnaire. L'enquête a pour objectifs de mesurer le statut d'activité au sens du BIT, la situation des individus sur le marché du travail et les caractéristiques des emplois. L'échantillon se compose de 67 000 logements enquêtés chaque trimestre hors Dom, chaque ménage étant interrogé six trimestres de suite.

L'enquête rénovée est proche de l'enquête actuelle. L'échantillon diffère mais le système de collecte reste le même. Le questionnaire a été amélioré tout en veillant à éviter les ruptures de série. Le champ a été étendu aux Dom pour l'ensemble de l'enquête et il sera désormais possible de mesurer le statut d'activité sur trois mois glissants.

### **Patricia FERRAND, CFDT**

La simplification de la partie relative au temps de travail induit-elle des pertes d'informations ?

### **Corinne PROST**

Nous avons essayé de minimiser le nombre de données qui ne seront plus mesurées. Nous avons supprimé les questions sur les droits à congé dont les réponses étaient inutilisables en raison de la complexité des questions. Concernant la durée du travail, les données devraient être améliorées sans perte de variables.

## Nicolas PROKOVAS, CGT

Nous nous félicitons de l'intégration des Dom dans l'ensemble du processus, même si elle paraît tardive par rapport à la demande officielle formulée au moyen d'un rapport précis. Au regard du coût total de l'enquête emploi rénovée et intégrant les Dom, l'effort financier demandé au contribuable ne semble pas trop lourd. Par conséquent, nous vous incitons à poursuivre l'enrichissement de l'échantillon afin de rendre l'enquête emploi déclinable au niveau régional.

*L'enquête reçoit un avis d'opportunité favorable.*

### III. Principaux axes du programme 2010

#### 1. Exposé synthétique du programme 2010 - Sylvie LAGARDE et Béatrice SEDILLOT

##### Sylvie LAGARDE

Lors de la présentation des orientations à moyen terme de la formation Emploi-revenus, nous avons insisté sur les facteurs structurants du prochain moyen terme à savoir la demande européenne et internationale, la demande locale, l'évaluation des politiques publiques et la demande sociale. Ces orientations se matérialiseront par des projets d'enquêtes nouvelles, l'évolution du système d'information, des indicateurs produits et de la communication sur ces indicateurs.

La demande européenne et internationale est toujours foisonnante. Les travaux concernant les règlements européens existants autour de l'enquête emploi et des modules *ad hoc* associés porteront sur la réconciliation entre vie familiale et vie professionnelle en 2010, la situation sur le marché du travail des handicapés en 2011 et le passage à la retraite en 2012.

Dans le domaine de la formation, la quatrième édition de l'enquête CVTS (Continuing Vocational Training Survey) sur l'effort de formation continue des entreprises sera préparée en 2010 en vue d'une réalisation en 2011. L'enquête Adult Education Survey sur l'accès à la formation des individus, programmée pour 2012, demandera un important travail de préparation dès 2010. Elle fera l'objet d'un règlement européen qui devrait être publié en 2010.

S'agissant du règlement européen sur les emplois vacants adopté en 2008 et devenant effectif à compter de 2010, la France avait obtenu une dérogation sur l'extension aux entreprises de moins de 10 salariés et à la fonction publique. Nous devons rendre les résultats de nos études de faisabilité sur ces deux extensions de champ à Eurostat en 2010.

La France participe à la task-force « Education », qui réfléchit à l'amélioration de la comparabilité des concepts de formation au niveau européen. Cette participation nous permettra de faire évoluer le module éducation de l'enquête emploi dans le cadre de la refonte.

Enfin, nous venons de transmettre à Eurostat le rapport sur le projet de nomenclature socio-économique européenne et sur la classification Isco 2008 (classification internationale type des professions (CITP) en français) 2008. Une journée du Cnis s'est tenue sur ce sujet le 14 septembre. Ce projet engendrera vraisemblablement des travaux en vue de l'amélioration de la codification de la nomenclature des professions Isco 2008 et de la comparabilité de cette codification entre pays européens.

S'agissant des projets internationaux, l'enquête pilote du programme PIAAC sur l'évaluation de la compétence des adultes sera réalisée en 2010 auprès de 4 000 personnes, l'objectif étant d'évaluer le protocole proposé par l'OCDE en termes de collecte et d'analyse des résultats.

Concernant la réponse à la demande locale, 2010 sera l'année de finalisation du Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA), qui vise à couvrir de façon exhaustive par des sources administratives l'ensemble des salariés, au niveau trimestriel, et l'emploi total (salarié et non-salarié) ainsi que leur revenus d'activité annuellement. SIERA permettra des exploitations sur des

champs locaux fins.

### **Béatrice SEDILLOT**

Dans le domaine des politiques d'emploi, d'accompagnement et de formation professionnelle, les systèmes d'information devront évoluer en vue de produire des informations sur le contrat unique d'insertion qui entre en vigueur en janvier 2010 et de suivre les nouveaux dispositifs d'accompagnement des jeunes. Par ailleurs, nous travaillerons avec la DGEFP à l'amélioration du système d'observation du chômage partiel, pour lequel l'information statistique est relativement déficiente.

En matière d'enquête, nous réaliserons en 2010 une enquête à finalité évaluative auprès des jeunes ayant signé un contrat d'autonomie dans le cadre du plan Espoir banlieue. La Dares a également le projet de mettre en place une enquête légère et régulière sur les sortants de contrat de professionnalisation pour disposer d'une information annuelle sur le devenir des personnes ayant utilisé ce dispositif. Enfin, les travaux sur l'évaluation du RSA mobiliseront plusieurs administrations. Le comité d'évaluation vient de se mettre en place et un projet d'enquête devrait être présenté au Cnis début 2010.

Le service statistique public continuera de s'investir dans l'évaluation d'un certain nombre d'expérimentations, notamment sur le dispositif « Défense 2<sup>ème</sup> chance ». Par ailleurs, la Dares poursuivra les enquêtes de suivi des dispositifs sur l'accompagnement renforcé des apprentis et l'accompagnement des jeunes diplômés par des opérateurs privés de placement. L'année 2010 verra l'exploitation et la valorisation des résultats d'enquêtes en deux vagues auprès des bénéficiaires de contrats aidés, des bénéficiaires de contrats de professionnalisation et des stagiaires de la formation.

Dans le champ des salaires et de la rémunération, le dispositif Acemo sera adapté aux nouvelles évolutions du dispositif réglementaire, dont la modification du calendrier de revalorisation du SMIC. Par ailleurs, la Dares réfléchit à une enquête complémentaire sur l'épargne salariale dans les petites entreprises. Enfin, la Dares et l'Insee seront amenés à produire courant 2010 un certain nombre d'études à la demande du comité d'experts sur le SMIC.

Dans le domaine de la santé, des conditions de travail et des risques psychosociaux, le collège d'experts sur les indicateurs de risques psychosociaux piloté par l'Insee a diffusé un rapport provisoire. Les travaux seront achevés d'ici fin 2010 et présentés au Cnis. Par ailleurs, la Dares est mobilisée par le conseil d'orientation des conditions de travail, notamment dans le cadre de l'élaboration du plan Santé travail 2. Enfin, une première publication sur les accidents du travail et les maladies professionnelles paraîtra prochainement. Elle sera enrichie des données de la MSA en 2010.

La quatrième édition de l'enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise » sera menée en 2011. Cette enquête contribuera à apprécier les premiers impacts de la réforme de la modification des règles de représentativité.

Dans le domaine du temps de travail, l'enquête réalisée auprès des salariés sur les heures supplémentaires et complémentaires et le rachat de jours de congés sera exploitée. L'enquête annuelle sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) sera également mobilisée sur les caractéristiques des salariés faisant des heures supplémentaires et complémentaires.

## **2. L'évolution du système d'information statistique de Pôle emploi - Bernard ERNST**

### **Bernard ERNST, Pôle emploi**

La création au printemps 2008 de l'instance nationale provisoire qui préfigurait Pôle emploi s'est accompagnée de la mise en place de plusieurs groupes de travail dont l'un avait pour objet d'assurer la continuité de la production statistique. Pour qu'aucun utilisateur de statistiques, produites par l'Assurance chômage ou l'ANPE, ne subisse les conséquences de la création de Pôle emploi, le groupe de travail a décidé de maintenir en l'état en 2009 les systèmes existants dans l'une ou l'autre

des institutions. S'agissant du système d'information statistique administratif, Pôle emploi continue d'utiliser le fichier issu des ex-Assedic et le fichier historique de l'ex-ANPE. De même, l'enquête « Besoins en main d'œuvre 2009 » et l'enquête « Repères » ont été maintenues pour ne pas engendrer de rupture dans la production des données.

Pour 2010, il est envisagé de lancer la première étape de la convergence des systèmes issus de l'ANPE et de l'Assurance chômage. La convergence concernera non seulement le système d'information statistique administratif mais également les enquêtes (suppression de l'enquête « Repères » refondue dans l'enquête BMO 2010). Ce travail sera réalisé en collaboration avec tous les organismes liés par convention à Pôle emploi, notamment, pour la gestion du fichier historique.

Différentes contraintes s'imposent, dont la mise en place du registre opérationnel des métiers dans sa version 3 (ROME V3) programmée pour décembre 2009. A la suite de cette mise en place, la nouvelle approche en termes de métiers devra être intégrée dans l'ensemble du système d'information statistique, avec les problèmes que cela pose en termes de continuité des séries.

Par ailleurs, le transfert du recouvrement à l'Acoss, fixé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011, générera un arrêt de la capture des informations qui proviennent actuellement des directions régionales de Pôle emploi. Pôle emploi devra alors intégrer les données en provenance de l'Acoss pour continuer à produire les statistiques en matière d'emploi. Le scénario de transmission de données et le niveau de détail des informations transmises est en cours de définition avec l'Acoss. En 2010, Pôle emploi travaillera en double commande pour s'assurer qu'il n'y ait pas de discontinuité dans la production des données.

Un effort particulier sera porté à la régionalisation, aux emplois verts et la mise à disposition des données.

La création de Pôle emploi a engendré la mise en place de 26 directions régionales, disposant toutes d'un service « Statistiques, Études et Évaluation », pour un total d'environ 120 personnes sur l'ensemble du territoire. Actuellement, ces services ne disposent que d'une partie de l'information nécessaire pour communiquer au niveau régional. Pour y remédier, des travaux seront menés en 2010 pour compléter les données mises à leur disposition. Par exemple, le champ de l'enquête trimestrielle « Sortants » sera élargi pour que les résultats soient également disponibles au niveau des Dom.

Un effort particulier sera également porté pour essayer de mesurer le mieux possible les emplois verts et notamment le montant des créations nettes d'emplois. Or, la nomenclature d'activités française 2008 ne permet pas d'identifier clairement les emplois verts. Nous devons donc émettre des hypothèses relativement fortes en termes de secteurs d'activité regroupant ces emplois, sachant par ailleurs que les données en termes d'emploi salarié sont disponibles au niveau de l'établissement. En revanche, il sera plus simple de recenser les emplois verts au niveau de la demande d'emploi.

S'agissant de la mise à disposition des données, le site *corporate pôle-emploi.org* ouvert il y a quelques semaines comporte une rubrique « Études et statistiques » regroupant l'ensemble des publications de Pôle emploi, dont le 4 pages *Repères et Analyses* et *les dossiers statistiques* plus consistants. En 2010, cet espace sera enrichi par la mise à disposition de séries statistiques et de requêteurs, qui seront transférés du site de l'ex-Assurance chômage, Unistatis.

## **Nicolas PROKOVAS**

Nous risquons souvent d'être soumis à des collusions fortes entre des demandes d'évaluation de politiques et des demandes d'évaluation de mesures plus pérennes. La ligne de démarcation sépare le très court terme et le moyen-long terme. Trop d'évaluation peut parfois nuire à la bonne gouvernance.

## **Béatrice SEDILLOT**

La participation de la statistique publique à l'évaluation est fondamentale et doit permettre la publicité des travaux d'évaluation. L'une des problématiques réside dans la hiérarchisation des dispositifs à

évaluer. Les dispositifs sont nombreux et nous ne sommes pas toujours en mesure d'anticiper leur pérennité. Le dispositif du CNE par exemple, qui était structurant au moment où il a été mis en place, n'a plus cours aujourd'hui. Les publications portent souvent sur des dispositifs qui ont été plus ou moins aménagés depuis le lancement de l'étude. Quoi qu'il en soit, nous priorisons nos travaux chaque année en lien avec la demande sociale d'évaluation, dans le cadre de réunions bilatérales avec l'ensemble des acteurs du champ. Il existait une demande sociale forte d'évaluation du CNE à l'époque où ce dispositif a été mis en place. Par conséquent, nous avons finalisé les travaux qui avaient été engagés malgré la disparition du CNE.

#### **IV. Proposition d'avis - Françoise DUSSERT**

*Les projets d'avis ont été adoptés et figurent en annexe.*

#### **V. Examen pour avis d'opportunité des autres projets d'enquêtes**

##### **1. Enquête sur l'insertion professionnelle des handicapés - Module ad hoc de l'enquête emploi 2011 - Insee et Dares**

**Valérie ULRICH, Dares**

L'objectif du module complémentaire à l'enquête emploi de 2011 consiste à mesurer les difficultés d'insertion sur le marché du travail des personnes en situation de handicap et à comparer leur situation à celle des personnes non handicapées en âge de travailler. Ce module est imposé par un règlement communautaire et sera exploité par Eurostat au niveau européen. Au niveau français, il permettra d'observer la situation sur le marché du travail de l'ensemble des personnes handicapées, qu'elles soient au chômage, en inactivité ou en emploi, quels que soient le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. En effet, les données administratives issues en particulier de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés porte sur les personnes handicapées travaillant dans les établissements de 20 salariés et plus.

Contrairement à l'enquête « Handicap et santé » de 2008 qu'il complètera, le module de 2011 n'a pas pour but de mesurer la prévalence des problèmes de santé mais de comparer la situation professionnelle des personnes handicapées à celle de la population générale en âge de travailler, ceci grâce à la richesse des données collectées dans le cadre de l'enquête emploi.

**Gérard de LAVERNEE**

Je suggère de faire un focus sur les personnes handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi imposée aux entreprises de plus de 20 salariés.

**Valérie ULRICH**

Les questions définies par le règlement européen portent effectivement sur une définition assez large des personnes handicapées. Au niveau français, nous introduirons des questions supplémentaires sur la reconnaissance administrative du handicap, avec un détail des différentes reconnaissances ouvrant droit à l'obligation d'emploi.

**Gérard de LAVERNEE**

Est-il possible d'envisager un comité de consultation auquel participeraient les partenaires sociaux dans le même esprit que celui de l'enquête Réponse ?

**Patrick BOULTE**

Des associations s'intéressant à l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés pourraient également souhaiter y participer.

**Valérie ULRICH**

A ce jour, le groupe qui travaille à cette enquête est essentiellement constitué d'administrations centrales, de représentants de l'Agefiph (Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et de chercheurs. Il pourra être élargi aux partenaires sociaux et associatifs qui en expriment le souhait.

**Loup WOLLF**

Il est prévu de tester la validité du questionnaire en partenariat avec Cap Emploi (réseau composé de 119 organismes spécialisés dans le placement des personnes handicapées).

*La Commission émet un avis d'opportunité favorable.*

## **2. Enquête sur le devenir des jeunes participant à l'expérimentation sociale « Défense 2ème chance »**

**Roland RATHELOT, Dares**

Le dispositif « Défense 2<sup>ème</sup> chance » mis en place en 2005 par l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe) vise un public de jeunes de 18 à 22 ans en grande difficulté, sans qualification ni emploi mais manifestant la volonté d'y entrer. Le dispositif consiste en un accompagnement dans un centre EPIDe sur un cycle d'une dizaine de mois en internat. En plus de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle, il comporte un volet socialisation.

L'expérimentation a été motivée par le contrat d'objectifs et moyens 2008-2011 liant l'EPIDe à ses tutelles (ministère de la défense, ministère chargé de l'emploi et ministère de la ville). Il a été acté de procéder à une évaluation par expérimentation contrôlée car il s'avère difficile d'évaluer le programme par d'autres moyens. Une sélection aléatoire parmi les jeunes ciblés par le dispositif séparera un public « programme » et un public témoin, à qui sera proposé un dispositif alternatif. Pour des raisons éthiques, un tel protocole ne peut être mis en place que si le nombre de candidatures dépasse celui des places disponibles dans les centres.

Le protocole de l'expérimentation n'est pas encore complètement fixé. Des tests doivent être effectués avant de le valider. L'expérimentation consistera à comparer le devenir des jeunes des deux groupes après un an et après dix-huit mois. L'équipe d'évaluation est constituée de chercheurs du CREST, de l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles) et du laboratoire J-PAL (Jameel Poverty Action Lab de l'École d'Économie de Paris) et de la Dares. Cette enquête est également motivée par le fait qu'il n'existe pas actuellement de système d'information spécifique permettant le suivi de ces jeunes. Une réflexion est en cours à l'EPIDe sur la mise en place d'un tel système en 2010. Parallèlement, alors qu'une partie du public en difficulté est suivi par les missions locales, le système d'information Parcours 3 n'offre que peu d'information sur le devenir des jeunes.

Par conséquent, pour pouvoir suivre ce public et évaluer le dispositif « Défense 2<sup>ème</sup> chance », il est nécessaire de lancer une enquête spécifique qui abordera des thèmes variés, à savoir les caractéristiques sociodémographiques, la trajectoire dans le système scolaire, le système public de l'emploi et le marché du travail, l'origine sociale et l'origine nationale, la santé et les addictions, les conditions d'accès au dispositif et les motifs d'adhésion.

La collecte sera réalisée par téléphone ou par informatique. La durée maximale de l'entretien est estimée à 15 minutes. Les jeunes seront interrogés au moment de la constitution des groupes, puis 12 et 18 mois plus tard. L'enquête porterait sur plusieurs cohortes entrant à l'EPIDe entre septembre 2010 et septembre 2011. La collecte s'étalerait donc de septembre 2010 à fin mars 2013.

Le public de Défense 2<sup>ème</sup> chance est en plus grande difficulté que celui de l'école de la deuxième chance. Pour des raisons de protocole, il n'est pas prévu de constituer un troisième groupe de contrôle représentant les jeunes des écoles de la deuxième chance.

*La Commission émet un avis d'opportunité favorable.*

3. **Enquêtes présentées à la formation emploi/revenus du 31 mars 2009 : Programme PIAAC (program for international assessment of adult competencies/enquête information et vie quotidienne) de l'OCDE et enquête IVQ (information et vie quotidienne) – Insee**
4. **Enquête présentée en opportunité le 11 juin 2008 à la formation emploi/revenus : Extension de l'enquête sur les salaires par les salariés (Salsa) à la fonction publique – DGAFP**
5. **Enquête présentée en opportunité en 2003 et en 1997 : Enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise » - REPONSE 2010-2011 – Dares**

*En l'absence de remarque, la Commission donne un avis d'opportunité favorable aux quatre enquêtes.*

## **VI. Modalités d'accès aux sources administratives (accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951) et aux fichiers de données individuelles (comité du secret)**

### **1. Point d'information juridique - Jean-Pierre Le GLÉAU**

**Jean-Pierre LE GLÉAU, Insee**

Les statistiques publiques regroupent les productions issues d'une part des enquêtes statistiques et d'autre part des exploitations, à des fins d'information générale, de données collectées par des organismes publics, des administrations, ou même des organismes privés chargés d'une mission de service public.

Il est possible d'accéder aux données individuelles issues d'enquêtes en passant par le Comité du secret statistique, qui permet de lever le secret statistique de certaines informations. La loi distingue deux catégories d'information, à savoir les données sur les ménages et les données sur les entreprises.

Les données individuelles sur les ménages tombent dans le domaine public au terme d'une période de 75 ans. Néanmoins, il est possible d'accéder à ces données avant cette échéance uniquement à des fins de statistique publique, de recherche scientifique ou de recherche historique, après avis du Comité du secret statistique. Cet accès est possible à travers un centre d'accès sécurisé. Les données relatives aux entreprises tombent dans le domaine public au bout de 25 ans. Après avis du Comité du secret statistique, elles peuvent être communiquées avant cette échéance, sur un CD crypté.

L'Insee et les services statistiques ministériels (SSM) possèdent un accès privilégié aux données individuelles administratives (article 7bis de la loi de 1951) dès lors que ces données ne sont pas protégées par une loi. Les lois qui protègent les données concernent souvent les domaines de la défense, de la santé et de la fiscalité. Néanmoins, le livre des procédures fiscales permet à l'Insee et aux SSM d'accéder aux données fiscales. Les autres utilisateurs de données individuelles peuvent avoir accès aux données administratives auxquelles l'Insee et le SSM ont eu accès au titre de l'article 7bis après avis du Comité du secret statistique. Par exemple, un chercheur peut demander l'accès aux DADS que l'Insee et les SSM ont obtenues au titre de l'article 7bis, à des fins de recherche scientifique ou d'études économiques. Pour les données concernant les ménages, les informations ne peuvent être communiquées qu'à des fins de statistique publique, de recherche scientifique ou historique et dans le cadre d'un centre d'accès sécurisé.

Jusqu'à la loi d'août 2008, il n'était pas possible de lever le secret statistique pour les données

individuelles des ménages.

### **Philippe CUNEO**

Le Comité du secret statistique pour les ménages s'est réuni pour la première fois le 10 octobre et a délivré des avis positifs pour l'accès à des données de ménages. Le centre d'accès sécurisé actuel est un pilote qui ne peut accueillir qu'une dizaine de projets de recherche. Nous sommes en discussion avec le Ministère de la Recherche pour étendre les capacités du centre d'accès sécurisé, ce qui soulève des problématiques importantes de financement. Il serait nécessaire de multiplier par six le personnel qui y est affecté.

*La Commission convient d'émettre un avis en faveur de l'extension des capacités du centre d'accès sécurisé.*

### **Gérard de LAVERNEE**

Est-il nécessaire de reformuler une demande auprès du Comité du secret statistique chaque année pour les données s'actualisant chaque année telles que les DADS ?

### **Jean-Pierre LE GLÉAU**

En cas de recherches nécessitant l'accès à des données annuelles, il est effectivement nécessaire de repasser devant le Comité du secret statistique tous les ans. Le Comité du secret statistique ne donne pas accès par anticipation à des données qui n'ont pas encore été collectées. Seuls l'Insee et les SSM sont dispensés de cette contrainte.

### **François VINCENT**

Existe-t-il une liste des données administratives susceptibles d'être mises à disposition ?

### **Jean-Pierre LE GLÉAU**

Toutes les données administratives sont susceptibles d'être mises à disposition à deux exceptions près. Les données relatives à la santé doivent faire l'objet d'une procédure spécifique et les données relatives à la vie sexuelle ne peuvent pas être mises à disposition. Par ailleurs, s'agissant de données à caractère personnel, le producteur de données et l'utilisateur doivent déclarer auprès de la Cnil les traitements relatifs à des données transitant par le centre d'accès sécurisé. Il a été demandé à la Cnil d'établir une norme simplifiée dans ce sens.

### **Patricia FERRAND**

Quel est le délai d'obtention des données ?

### **Jean-Pierre LE GLÉAU**

Le centre d'accès sécurisé étant en phase de démarrage, les utilisateurs dont la demande a été validée début octobre auront accès aux données début janvier, soit un délai de trois mois. En période de croisière, le délai d'obtention des données sera potentiellement beaucoup plus court parce que les procédures seront simplifiées ou beaucoup plus long parce qu'une file d'attente pourrait apparaître si les capacités du centre d'accès sécurisé restent limitées à une dizaine de projets. La file d'attente serait gérée par le Comité du secret statistique lui-même. L'objectif est de porter les capacités du centre d'accès sécurisé à une centaine de projets, ce qui nécessite des investissements importants.

Nous espérons obtenir une contribution financière des principaux intéressés, à savoir le Ministère de la Recherche et les organismes de recherche.

## **2. Examen de demandes d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

### **Philippe ZAMORA, CREST**

Le projet consiste à évaluer l'impact de dix écoles de la deuxième chance. Les écoles de la deuxième chance pratiquent une pédagogie particulière auprès des jeunes sortis du système scolaire sans qualification et mettent l'accent sur la remise à niveau des savoirs de base. Le projet donne lieu à un système d'enquêtes qui seront présentées au Comité du label du 7 décembre. Il utilise la méthode de l'expérimentation contrôlée aléatoire. L'accès aux données des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) permettra de mieux connaître le niveau de maîtrise de l'écrit des jeunes entrant dans le réseau des écoles de la seconde chance, en récupérant les classements effectués par le ministère de la défense. La Direction du Service Nationale est *a priori* d'accord pour fournir les données. Il conviendra de prévoir les modalités techniques de transmission des données sous l'égide de la CNIL.

Nous souhaitons également accéder aux données individuelles des DADS pour suivre pendant un temps long (au moins 4 ans) les jeunes qui participeront à l'expérimentation. En effet, les effets des dispositifs de réinsertion sont souvent à long terme tandis que le taux de réponse à moyen terme est faible parmi cette population, ce qui risque d'invalider le protocole d'expérimentation. Une enquête de suivi risque de ne pas suffire et c'est pourquoi nous souhaitons recourir à des données administratives.

### **Raoul BRIET**

Est-il nécessaire de solliciter l'avis du Cnis sachant que le CREST et la DGI appartiennent tous deux à l'Insee ?

### **Jean-Pierre LE GLÉAU**

Par souci d'équité, l'Insee applique au CREST les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux autres chercheurs.

### **Nicolas PROKOVAS**

Nous souhaitons que les résultats de ce type d'enquête soient communiqués plus largement, dans des revues scientifiques à comité de rédaction notamment.

### **Raoul BRIET**

Cette demande pourra être reprise dans l'avis.

*La séance est levée à 12 heures 50.*

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- Avis 2009 et moyen terme
- Programmes de travail 2010
- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Fiches de présentation de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 51-711 du 7 juin 1951

**AVIS FAVORABLES****Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées**

1	Enquête Emploi .....	28
2	Enquête sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées module ad hoc 2011 complémentaire à l'enquête emploi.....	30
3	Enquête sur le devenir des jeunes participant à l'expérimentation sociale « Défense 2 <sup>ème</sup> chance » .....	32
4	Enquête « Information et Vie quotidienne » (IVQ) .....	34
5	Enquête « Programme for International Assessment of Adult Competencies » (PIAAC).....	36
6	Enquête « Les salaires vus par les salariés » (SalSa - Fonction publique) .....	38
7	Enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » .....	40

**Avis favorables aux demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

- Demande d'accès aux données détenues par l'Insee et par la Direction du service national du ministère de la défense.....	42
---	----

Paris, le 4 décembre 2009 - N° 299/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Emploi

---

*Type d'opportunité* : reconduction, après rénovation, d'une enquête existante

*Périodicité* : enquête trimestrielle

*Demandeur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête Emploi rénovée qui doit aboutir début 2013.

L'enquête Emploi existe depuis 1954 en France métropolitaine. D'abord réalisée annuellement, elle est devenue trimestrielle et collectée en continu en 2002 en application d'un règlement européen. Une enquête Emploi a été mise en place dans les Dom sur la base d'une collecte annuelle en 2001. L'enquête Emploi trimestrielle est régie notamment par le règlement communautaire n°1991/2002 du 8 octobre 2002. Elle répond aussi aux besoins d'information du grand public, de l'Insee, de ses partenaires (Dares, Depp, Drees, Cereq notamment) ainsi que des chercheurs sur les thèmes de l'enquête.

L'enquête Emploi est la seule source qui fournit directement une mesure du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). A ce titre, elle est un élément central de l'observation structurelle et conjoncturelle du marché du travail et de la situation des individus vis-à-vis de ce marché. L'enquête Emploi a pour objectif :

- de mesurer directement les grandes catégories d'activité retenues par le BIT (chômage, population active, sous emploi...), ce qui permet notamment de comparer le niveau et l'évolution des taux d'activité et de chômage de la France à ceux des autres pays européens ainsi que ceux des pays membres de l'organisation internationale du travail ;
- de préciser les caractéristiques (durée du travail, temps partiel, multi-activité...) et la structure des emplois ;
- d'étudier des trajectoires individuelles ;
- de constituer une base de données permettant la réalisation d'études approfondies sur les différentes approches de l'emploi.

L'enquête se déroule en continu auprès de tous les individus des logements tirés dans l'échantillon. Elle a lieu chaque trimestre en France métropolitaine auprès de 67 000 logements (en augmentation de 50% par rapport à l'enquête Emploi actuelle) et aussi dans les Dom auprès d'un nombre possible de 3 500 logements. A la différence de l'enquête Emploi actuelle, le protocole de l'enquête est identique en France métropolitaine et dans les Dom. Les enquêtés sont interrogés 6 trimestres consécutifs, la première et la dernière interrogation étant effectuées en face à face et les 4 interrogations intermédiaires par téléphone à partir d'un questionnaire disponible sur le poste de collecte Capi. Le temps de questionnement devrait rester quasiment inchangé par rapport à l'enquête actuelle : 19 minutes pour la première interrogation et 7 minutes pour les suivantes.

Avant même le lancement officiel du projet en septembre 2008, un comité directeur de la refonte avait été créé et avait donné naissance à différents groupes de travail. Ensuite, le lancement du projet de refonte de l'enquête Emploi par le comité directeur de l'Insee s'est accompagné de la mise en place d'un comité de pilotage du projet, d'un comité de suivi du projet ainsi que d'un comité de suivi de l'enquête Emploi dans les Dom qui coordonne plus particulièrement l'intégration prévue des Dom à la nouvelle enquête Emploi. Des représentants de la Direction générale de l'Insee, des Directions régionales, des Centres informatiques ainsi que des Services statistiques ministériels participent à ces différents comités. En outre, des réunions de concertation avec les utilisateurs habituels de l'enquête (Drees, Depp, Dares notamment) sont organisées pour échanger sur les attentes concernant le questionnaire de l'enquête Emploi.

Le programme envisagé pour l'exploitation des résultats, leur publication et leur mise à disposition s'éloigne peu de celui de l'enquête Emploi actuelle. Toutefois, les publications conjoncturelles comporteront, en plus, une diffusion mensuelle de taux (notamment taux de chômage) calculés sur 3 mois glissants.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordé pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 4 décembre 2009 - N° 296/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées module ad hoc 2011 complémentaire à l'enquête emploi

*Type d'opportunité* : réédition d'une enquête déjà réalisée en 2002 et 2007

*Périodicité* : enquête ponctuelle à reconduction irrégulière

*Demandeur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité en collaboration avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées, module complémentaire à l'enquête Emploi 2011.

L'enquête répond à une demande européenne. L'enquête complémentaire de 2011 est la troisième à traiter du thème de l'insertion professionnelle des personnes handicapées après celles de 2002 et 2007. Le module complémentaire de 2002 portait sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées tandis que celui de 2007 traitait de la santé au travail, plus précisément des maladies professionnelles et des accidents du travail. L'enquête française avait notamment introduit des questions sur le handicap.

Du point de vue de la Commission européenne, le module complémentaire de 2011 a pour objectif de décrire la situation sur le marché du travail des personnes handicapées et de la comparer à celle du reste de la population en âge de travailler. Les principaux thèmes abordés par le module harmonisé au niveau européen sont :

- 5 les problèmes de santé et les difficultés dans les activités de base (marcher, voir, entendre, etc.),
- 6 les limitations dans le travail en lien avec ces problèmes ou ces difficultés,
- 7 les limitations dans le travail pour d'autres raisons (responsabilités familiales, manque de qualification, etc.),
- 8 l'utilisation ou le besoin d'assistance (humaine, technique ou organisationnelle) dans le travail en raison des problèmes de santé ou des difficultés dans les activités de base.

La partie additionnelle française du questionnaire comportera des questions supplémentaires spécifiques au contexte français, en particulier sur la reconnaissance administrative du handicap, l'ancienneté et l'origine des problèmes de santé.

L'enquête a lieu tout au long de l'année 2011 auprès d'individus appartenant aux ménages ordinaires interrogés pour la sixième (et dernière) fois dans le cadre de l'Enquête Emploi en continu en

métropole (environ 35 000 ménages), entre le 15 mars et le 15 juin auprès d'individus appartenant aux ménages interrogés pour la première fois dans le cadre de l'Enquête Emploi annuelle dans les Dom (environ 7 500 ménages). La collecte est réalisée en face en face avec un questionnaire capisé suivant immédiatement celui de l'Enquête Emploi. Dans chaque ménage enquêté, une ou deux personnes âgées de 15 à 64 ans seront interrogées. La réponse indirecte par un tiers est interdite en principe (2<sup>ème</sup> visite prévue), sauf dans les cas où l'état de santé de la personne ne lui permet pas de répondre seule. Des appariements sont faits avec l'Enquête Emploi en Continu pour la métropole et avec l'Enquête Emploi annuelle pour les Dom.

La partie européenne du questionnaire est préparée dans le cadre d'une « task force » d'Eurostat où la France est représentée par la Dares. La partie française est, pour sa part, discutée dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la Dares et composé de l'Insee, la Dares et leurs partenaires (Drees, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, Agefiph, Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI), Centre de recherche médecine, sciences, santé et société (Cermes) et Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)). Ce groupe a vocation à devenir un groupe d'exploitation du module complémentaire.

Un fichier de données individuelles sera envoyé à Eurostat au premier trimestre 2012. Les données seront, par ailleurs, mises à la disposition de l'ensemble des chercheurs, dans les conditions habituelles, via le Centre Maurice Halbwachs. Les premiers résultats feront l'objet d'un *Insee Première* au second semestre 2012.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 décembre 2009 - N° 300/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête de devenir auprès des jeunes participant à l'expérimentation sociale Défense 2<sup>ème</sup> chance

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête ponctuelle en trois interrogations

*Demandeur* : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête de devenir auprès des jeunes participant à l'expérimentation sociale *Défense 2ème chance*.

Le dispositif « Défense 2ème Chance », qui existe depuis 2005, s'adresse aux jeunes de 18 à 22 ans révolus en situation de retard ou d'échec scolaire, sans qualification ni emploi et souvent en risque de marginalisation sociale. Les bénéficiaires suivent au sein d'un centre de l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe) un accompagnement répondant à quatre objectifs : socialisation, orientation, formation et insertion professionnelle. La durée initiale de cet accompagnement qui est de 8 mois peut, sous certaines conditions, être prolongée.

L'enquête de devenir auprès des jeunes participant à l'expérimentation sociale *Défense 2ème chance* lancée par le Ministère chargé de l'emploi, le Secrétariat Général du Comité Interministériel à la Ville (SGCIV) et l'EPIDe a pour objectif d'évaluer selon la méthode de l'expérimentation contrôlée l'impact du dispositif « Défense 2<sup>ème</sup> chance » sur la réussite des jeunes. Parmi les informations collectées, on peut citer :

- des variables d'intérêt : la situation sur le marché du travail, le fait d'avoir bénéficié de formations ou de prestations d'accompagnement réalisées par le service public de l'emploi, le recours à l'offre sociale (prestations...), l'état de santé, les caractéristiques du logement, la nature du réseau social... ;
- des caractéristiques permettant d'expliquer les variables d'intérêt : description de la formation initiale et du milieu dans lequel le jeune a grandi (famille, quartier, réseau ...), information sur les autres événements (problèmes de santé, judiciaires...) susceptibles d'expliquer la situation dans laquelle se trouve le jeune ;
- la description des activités suivies dans le cadre de l'EPIDe, des différents dispositifs dont peut avoir bénéficié le jeune dans le cadre de la mission locale, du parcours du jeune dans le système d'aide à l'insertion.

L'enquête porte sur des jeunes sans qualification, entre 18 et 22 ans, aptes médicalement, volontaires pour entrer à l'EPIDe, et faisant l'expérience de difficultés récurrentes d'insertion sociale et

professionnelle. Elle est réalisée sur le territoire métropolitain auprès d'environ 5 000 jeunes aléatoirement distribués et en proportion comparable entre deux groupes ; dans l'un les jeunes sont orientés vers le dispositif d'insertion proposé par l'EPIDE, dans l'autre, ils peuvent bénéficier des dispositifs classiques d'insertion. Chaque individu est interrogé trois fois soit par internet, par téléphone ou par questionnaire papier auto-administré. La première interrogation a lieu au moment de l'assignation du jeune à l'un ou l'autre des deux groupes, entre juin 2010 et septembre 2011. Les deuxième et troisième interrogations ont lieu respectivement 12 et 18 mois après l'assignation aléatoire. La deuxième interrogation se déroule entre juin 2011 et septembre 2012 et la dernière interrogation entre décembre 2011 et mars 2013. Chacune des interrogations durera environ 15 minutes. Les données collectées peuvent être complétées par des appariements avec Parcours 3 (système d'information géré par le Conseil national des missions locales (CNML)), avec les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) et le Fichier Historique de Pôle emploi.

La mise en place de l'opération associe un nombre important d'acteurs : l'EPIDE, le CNML et les missions locales, des chercheurs du CREST, de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), du Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL) et de la Dares. Par ailleurs, il est envisagé de constituer un comité de pilotage avec les partenaires institutionnels (SGCIV, DGEFP, EPIDE, CNML) et les partenaires scientifiques (ONZUS, CREST, J-PAL) de l'expérimentation. De plus, compte tenu de la multidisciplinarité souhaitée de l'enquête, une concertation avec la Drees, l'observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), le Ministère de l'Intérieur ou de la Justice est également envisagée.

Les résultats seront publiés dans la série des *Premières Synthèses* ou dans d'autres publications de la Dares et pourront donner lieu à des articles dans des revues scientifiques. Les résultats de l'enquête seront mis à disposition du plus large public dans le cadre des règles de confidentialité en vigueur.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à l'ensemble de l'opération.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Information et Vie quotidienne » (IVQ)

---

*Type d'opportunité* : réédition d'une enquête déjà réalisée en 2004

*Périodicité* : enquête ponctuelle dont la reconduction est envisagée tous les dix ans

*Demandeur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité en collaboration avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'éducation nationale.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête « Information et Vie quotidienne » (IVQ).

L'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) est née de la volonté de la France de développer son propre cadre d'évaluation des compétences après les résultats surprenants qu'elle avait obtenus à l'enquête *International Adult Literacy Survey (IALS)*. Une enquête pilote IVQ a été menée en 2002 puis une première enquête en 2004 sur un échantillon de 13 000 logements avec des extensions régionales en Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire. Le protocole a également été repris en Martinique en 2006, à la Réunion en 2007, en Guadeloupe en 2008, avec des adaptations locales.

L'enquête IVQ, comme l'enquête « Programme for International Assessment of Adult Competencies » PIAAC (qui se situe dans la filiation de IALS), vise à évaluer des compétences sur une population adulte à travers l'usage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les gestes courants de la vie personnelle et professionnelle. L'enquête IVQ porte notamment son attention sur les personnes les plus en difficulté face à l'écrit, afin de mesurer les situations d'illettrisme en France. Les objectifs principaux de la reconduction de l'enquête IVQ en 2011/2012 sont doubles : mesurer une évolution des phénomènes par rapport à IVQ 2004 et servir de contrepoint au niveau national aux résultats issus de PIAAC.

L'enquête a lieu fin 2011/début 2012 parallèlement à l'enquête PIAAC auprès d'adultes de 16 à 65 ans vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine. L'objectif est d'interroger environ 10 000 logements. La collecte est réalisée en face à face (Capi) et la réponse indirecte par un tiers est interdite. Les exercices de mesure des compétences sont présentés sur support papier. L'enquêteur renseigne sur ordinateur, au fur et à mesure, les réponses données par la personne interrogée. Le passage du questionnaire est prévu actuellement sur une durée médiane de 1 heure et 10 minutes, dont environ 50 minutes d'évaluation des compétences et 20 minutes de questionnaire biographique.

La volonté de mener simultanément les enquêtes IVQ et PIAAC 2012 a amené à créer des instances communes aux deux opérations. Le comité de pilotage commun comprend la Depp, la Dares et l'Insee (département de l'emploi et des revenus d'activité). Il se réunit tous les semestres pour examiner l'avancement du projet au niveau national et international et prendre les décisions stratégiques sur la mise en œuvre des enquêtes en France. Le comité de suivi commun regroupe les coordinateurs techniques des mêmes instances (Insee, Dares, Depp). Il se réunit chaque mois pour traiter les questions opérationnelles et veiller au respect des échéances. De plus, spécifique à IVQ, un comité de concertation avec les partenaires financeurs de l'enquête devrait être lancé au cours du second semestre 2009. Il devrait notamment inclure les acteurs ayant suivi le développement de la première collecte IVQ, en 2002/04.

La publication de premiers résultats est envisagée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013. Par ailleurs, les fichiers pondérés et anonymisés seront d'abord transmis pour validation aux partenaires de l'opération (Insee,

Depp et Dares) au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, puis aux partenaires financeurs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012. Les fichiers anonymisés seront archivés à l'Insee. Les résultats de l'enquête seront pour le reste mis à disposition du plus large public sous les conditions de confidentialité en vigueur.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 décembre 2009 - N° 297/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Programme for International Assessment of Adult Competencies » (PIAAC)

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête ponctuelle dont la reconduction est envisagée tous les cinq ans

*Demandeur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité en collaboration avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'éducation nationale.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête « Programme for International Assessment of Adult Competencies » (PIAAC).

Le programme PIAAC initié par l'OCDE en 2008 est une opération nouvelle soutenue par la Commission européenne. Il se situe, toutefois, dans la filiation directe des opérations internationales antérieurement menées sur le même thème des compétences des adultes en « littératie » et en « numératie » : les enquêtes *International Adult Literacy Survey (IALS)* et *Adult Literacy and Life Skills Survey (ALLS)*. Les résultats surprenants obtenus par la France à IALS l'ont incité à ne pas participer à ALLS et à développer son propre cadre d'évaluation des compétences (l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ)).

L'enquête PIAAC, comme l'enquête IVQ, vise à évaluer des compétences sur une population adulte à travers l'usage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les gestes courants de la vie personnelle et professionnelle. Le programme PIAAC a pour objectif d'évaluer ces compétences dans un cadre de comparaisons internationales. Elle prend particulièrement en compte l'imbrication croissante entre les activités cognitives et les technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, un module de l'enquête PIAAC vise à mieux appréhender l'usage des compétences sur le lieu de travail (module JRA - *Job Requirement Approach*).

L'enquête a lieu fin 2011/début 2012 parallèlement à l'enquête IVQ auprès d'adultes de 16 à 65 ans vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine. L'objectif est d'interroger environ 10 000 logements. La collecte est réalisée en face à face (Capi) et la réponse indirecte par un tiers sera interdite. Après le passage d'un module d'orientation sur la connaissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la personne interrogée est amenée à répondre directement à des exercices sur l'ordinateur de collecte. Si elle n'est pas à l'aise avec la manipulation d'un micro-ordinateur, la personne peut répondre à des exercices sur support papier. Le passage du questionnaire est prévu actuellement sur une durée médiane de 1 heure et 45 minutes, dont environ 1 heure d'évaluation des compétences et 45 minutes de questionnaire biographique.

Afin de tester le protocole, l'enquête de 2012 est précédée au printemps 2010 d'une enquête pilote auprès d'environ 4 000 ménages en 2010. Un groupe scientifique consacré à l'expertise des tests PIAAC est mis en œuvre au niveau national à compter du 1er trimestre 2010 : composé de

chercheurs, il analysera les résultats de l'enquête pilote et testera la qualité des mesures délivrées par l'enquête PIAAC. Cette expertise permettra, le cas échéant, de démontrer les faiblesses du protocole à l'OCDE.

L'instance décisionnelle du programme PIAAC prend la forme d'un groupe international composé des représentants officiels de chaque pays participant : le Board of Participating Countries (BPC). Établi pour la première fois en janvier 2008, le BPC se réunit chaque semestre pour déterminer les axes stratégiques du programme. La volonté de mener simultanément les enquêtes PIAAC et IVQ 2012 a amené à créer des instances communes aux deux opérations au niveau national. Le comité de pilotage commun comprend la Depp, la Dares et l'Insee (département de l'emploi et des revenus d'activité). Il se réunit tous les semestres pour examiner l'avancement du projet au niveau national et international et prendre les décisions stratégiques sur la mise en œuvre des enquêtes en France. Le comité de suivi commun regroupe les coordinateurs techniques des mêmes instances (Insee, Dares, Depp). Il se réunit chaque mois pour traiter les questions opérationnelles et veiller au respect des échéances.

Chaque pays participant à PIAAC transmettra des fichiers pondérés et anonymisés à l'OCDE au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012. L'OCDE coordonnera l'exploitation internationale des résultats, dont la diffusion est prévue au 2<sup>nd</sup> semestre 2013, tandis que chaque pays supervisera la publication de ses résultats nationaux. L'exploitation nationale sera conduite de concert par l'Insee, la Depp et la Dares avec l'expertise du groupe scientifique établi à cet effet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à l'ensemble de l'opération (enquête et enquête pilote).

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Les salaires vus par les salariés » (SaSa - Fonction publique)

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête ponctuelle

*Demandeur* : Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique - Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en collaboration avec le Centre pour la Recherche Économique et ses applications (Cepremap).

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête « Les salaires vus par les salariés » – volet Fonction Publique (SaSa – Fonction Publique).

L'enquête SaSa - Fonction publique est une extension de l'enquête Salsa-Entreprises aux salariés des trois versants de la Fonction Publique (État, territoriale et hospitalière). Le volet Fonction publique de l'enquête correspond à une demande de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans un contexte de réforme où la question des modalités de rémunération des agents de la fonction publique est une des clés de la réflexion sur la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. L'unicité du protocole d'enquête pour les deux volets, « Entreprises » et « Fonction Publique » permet une comparaison systématique entre salariés du public et du privé.

L'opération a pour objectif d'une part de préciser l'importance, pour les équilibres sociaux et la négociation salariale, des sentiments ressentis par les personnes quant à leur rémunération. D'autre part, il s'agit de mieux comprendre l'incitation au travail et les liens entre sentiments d'équité et motivation des salariés. L'enquête porte sur les modalités subjectives de la perception des salaires ainsi que les critères et les conceptions de la justice auxquels se réfèrent les individus pour juger de leur montant. Outre des informations de base sur l'emploi occupé, les caractéristiques du travail, l'évaluation de la performance, l'origine familiale, le diplôme, la trajectoire passée et anticipée, les projets de mobilité ou l'environnement familial, les thèmes abordés se regroupent autour de trois thèmes :

- 1 les références : positionnement des salaires par rapport à des éléments institutionnels (SMIC, RMI..), par rapport aux salaires de groupes de référence (entourage familial, collègues de travail, camarades d'étude, etc.), ou par rapport aux salaires antérieurs ;
- 2 les critères que mobilisent les individus pour justifier ou critiquer le montant de leur salaire (besoins ou compétences personnels, efforts produits, pénibilité et risques du travail, ...) ;
- 3 les modalités de perception : l'opinion exprimée quant au salaire peut reposer sur différents arguments : justice, usages, efficacité économique,....

L'enquête se déroulera en une vague unique sur huit semaines à l'automne 2010 auprès de 3 000 à 4 000 salariés de France métropolitaine (titulaires et non titulaires) du champ des trois fonctions publiques couvrant État, collectivités territoriales et établissements publics hospitaliers. L'objectif est de recueillir environ 2 000 questionnaires complets. La collecte est réalisée par questionnaire, administré par téléphone (appel au domicile des intéressés). Le temps de réponse maximum est

évalué à ce stade à 35 minutes. Les données de l'enquête sont complétées, d'une part, par des données tirées du fichier de paye des agents de l'État et, d'autre part, pour les deux autres fonctions publiques par des données issues des Déclarations annuelles de données sociales (Dads). Par ailleurs, il est demandé aux enquêtés s'ils acceptent la visite d'un chercheur pour un entretien plus approfondi.

Le projet global (entreprise et fonction publique) a bénéficié d'un avis favorable du comité scientifique de l'appel d'offres « corpus et outils de la recherche en sciences sociales » de l'Agence nationale de la recherche et il a été sélectionné pour être financé par l'ANR. Le projet de questionnaire a été soumis à un ensemble de chercheurs spécialistes du domaine. Le projet d'extension à la Fonction publique a reçu un avis favorable du Conseil scientifique de la DGAFP sur la base d'un questionnaire commun au volet Entreprises avec six ou sept questions spécifiques supplémentaires. Il est prévu de constituer un comité de suivi pour la mise en place de la collecte, l'exploitation et la diffusion, en lien avec le Conseil scientifique de la DGAFP. L'enquête sera présentée par écrit aux huit organisations syndicales représentatives de la fonction publique début 2010.

Les premiers résultats de l'enquête seront publiés dans les publications statistiques de la DGAFP au cours du premier semestre 2011. Des études plus approfondies et des travaux méthodologiques seront menés en vue de la publication d'articles et d'un ouvrage. Les résultats de l'enquête seront également présentés auprès des instances de concertation de la fonction publique. Des fichiers de diffusion seront mis à disposition auprès de la communauté académique française et internationale. Les personnes interrogées qui acceptent la visite d'un chercheur en vue d'un examen plus approfondi seront destinataires d'une plaquette exposant les principaux résultats de l'enquête.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 décembre 2009 - N° 295/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » (REPONSE 2010-2011)

*Type d'opportunité* : réédition d'une enquête déjà réalisée en 2004-2005

*Périodicité* : enquête ponctuelle reconduite tous les six ans

*Demandeur* : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » – REPONSE 2010-2011.

L'enquête REPONSE 2010-2011 est la quatrième édition d'une opération réalisée pour la première fois en 1992-1993 puis tous les six ans. Menée dans un contexte marqué par la réforme des règles de représentativité syndicale et par des difficultés économiques et financières affectant les relations sociales en entreprise, l'enquête 2010-2011 est très attendue par les partenaires du Ministère du Travail ainsi que par les chercheurs.

L'enquête a pour objectif de décrire le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et les pratiques de négociation collective dans les établissements et les entreprises, d'en préciser les évolutions récentes et d'analyser, autour du thème des relations sociales, les liens entre politiques de gestion du personnel, organisation du travail, stratégies économiques et performance des entreprises. Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés,
- les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement,
- l'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise,
- l'organisation du travail, les innovations techniques et organisationnelles et l'implication des salariés,
- les politiques de rémunération, de formation professionnelle et de prévention des risques dans les entreprises,
- la négociation collective (thèmes, acteurs, niveaux),
- le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

L'enquête a lieu de janvier à juin 2011 auprès de 4000 établissements de France métropolitaine de 10 salariés ou plus des secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture). Elle comprend trois volets qui correspondent aux trois catégories de population interrogées en parallèle : les

représentants des directions d'établissement (4 000), les représentants du personnel (3 000) et les salariés (11 000). Chacune de ces trois cibles est enquêtée avec un questionnaire spécifique. Les représentants de la direction et les représentants du personnel seront interrogés en face à face, à l'aide de questionnaires CAPI. L'introduction dans la procédure CAPI d'informations provenant du répertoire SIRENE de l'Insee et des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) permettront d'alléger le questionnaire. Les salariés sont interrogés par voie postale, à leur domicile. Le passage des questionnaires destinés aux représentants de la direction et aux représentants du personnel devrait durer environ une heure, le questionnaire salariés, qui comporte une vingtaine de questions sur quatre pages, pourrait être légèrement allongé (temps de remplissage : une dizaine de minutes). Lors de l'exploitation, les trois volets relatifs à un même établissement seront appariés. Des post-enquêtes qualitatives sont envisagées.

Un comité de pilotage composé d'experts du domaine est constitué et il est prévu de consulter un comité de concertation réunissant les partenaires sociaux.

Des premiers résultats seront publiés début 2012 dans la série des *Premières Synthèses*. Un appel à projet d'exploitations complémentaires et de post-enquêtes sera lancé en 2011, permettant aux chercheurs dont les projets seront sélectionnés d'exploiter les données dans le cadre de conventions entre la Dares et leur organisme. Une publication synthétique sera adressée aux répondants de REPONSE 2010-2011 ayant exprimé le souhait d'être informés des résultats de l'enquête. Les résultats de l'enquête seront mis à disposition du plus large public dans le cadre des règles de confidentialité en vigueur.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à l'ensemble de l'opération.

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

**Données détenues par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et  
par la direction du service national du ministère de la défense**

*Demandeur* : Insee, Centre de recherche en Économie et Statistique (Crest).

*Détenteur des données* : Insee et Ministère de la défense, Direction du service national.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné la demande d'accès formulée d'une part à des données détenues par l'Insee et d'autre part à des données détenues par la Direction du service national du ministère de la défense.

Le Crest développe un projet d'évaluation de l'expérimentation sociale des « Écoles de la Deuxième chance » (EC2). Celles-ci constituent un réseau d'établissements qui visent à apporter une solution à des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire depuis un ou deux ans en s'appuyant sur une pédagogie individualisée, un recours systématique et fréquent aux stages et une relation poussée avec un réseau d'entreprises. Pour mener son projet d'évaluation des EC2, le Crest a monté une enquête de devenir des jeunes participant à l'expérimentation sociale des EC2. Toutefois, il souhaite enrichir les résultats de cette enquête par, d'une part, des données issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) détenues par l'Insee et, d'autre part, des données issues de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) que le ministère de la défense organise chaque année auprès des jeunes français de 17 ans ou plus. Au cours de cette journée, les jeunes passent une ou plusieurs épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit.

Les données demandées par le Crest sont, pour les jeunes qui font partie de l'évaluation contrôlée de l'impact des Écoles de la Deuxième Chance, les suivantes :

- Données détenues par le ministère de la défense, Direction du service national et issues des JAPD : scores réalisés au test commun, et à chacune des épreuves de la filière A (compétences de base) et de la filière B (compétences complexes) ;
- Données détenues par l'Insee et issues du fichier salariés des DADS : dates successives de début et de fin d'emploi, salaire net et salaire brut, APET (activité principale exercée par l'établissement), nombre d'heures salariées, catégorie socio-professionnelle, effectif de l'entreprise employeuse, conditions d'emploi, type d'emploi.

L'objectif est d'apparier les données issues des DADS et des JAPD avec les résultats de l'enquête de devenir des jeunes. L'appariement avec les informations des DADS vise à approcher autant que possible l'exhaustivité de la situation professionnelle pour combler les non-réponses à l'enquête et mesurer l'impact à long-terme du passage par une École de la Deuxième Chance. Toutes les expérimentations menées aux États-Unis sur des programmes similaires montrent qu'il est absolument nécessaire d'examiner l'impact des programmes sur des horizons longs (deux-trois ans). L'accès aux résultats des JAPD améliorerait la compréhension du fonctionnement des E2C en apportant des réponses à des questions telles que « Dans quels segments de la distribution de la littératie se situent les jeunes accédant aux E2C ? » ou encore « Si les E2C ont un impact (sur l'emploi, sur la définition d'un projet professionnel), est-il variable selon le niveau de maîtrise de l'écrit à l'entrée ? Pour quel profil l'impact est-il le plus important ? ».

Les données issues des JAPD seront transmises une seule fois pour des années à préciser avec la direction du service national du ministère de la défense. Les données des DADS seront transmises selon des modalités et pour des années à définir avec l'Insee. Les analyses réalisées feront l'objet d'un rapport à l'attention du Haut Commissariat aux solidarités actives mais devront également être largement diffusées dans les publications de l'Insee ou autres supports publics.

La commission, émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données détenues par l'Insee et par la Direction du service national du ministère de la défense.